

BURKINA FASO



UNITÉ-PROGRÈS-JUSTICE

**MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2021



Octobre 2022

BURKINA FASO

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE
2021**

Octobre 2022

AVANT-PROPOS

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de fonction publique, de travail, de relations professionnelles et de protection sociale. Dans le souci d'améliorer le système d'informations statistiques, le ministère s'est engagé à produire un tableau de bord statistique pour accompagner son annuaire statistique 2021.

Le présent tableau de bord statistique analyse les principaux indicateurs du ministère sur la période 2017-2021. Il vise d'une part à orienter les décideurs dans leur prise de décision et d'autre part à mettre à la disposition des usagers/clients des données fiables.

Elaboré suivant une démarche participative, ce document présente une analyse détaillée de l'évolution des ressources et des statistiques du MFPTPS.

Je saisis cette occasion pour témoigner ma gratitude à l'endroit de tous ceux dont les actions et les efforts ont contribué à la production de ce document en fournissant les informations et les analyses utiles.

Aussi, fondant l'espoir que ce document répondra aux différentes attentes des utilisateurs, vos observations, critiques et suggestions sont les bienvenus pour contribuer à l'amélioration de la qualité des prochaines éditions.

Au regard de l'importance que revêt le présent document, j'invite l'ensemble des structures à conjuguer davantage leurs efforts afin de relever les défis qui s'imposent au ministère en matière de production statistique.

J'exhorte également l'ensemble des acteurs concernés, à s'appropriier ledit document et à entretenir des relations de travail et de collaboration de sorte à favoriser l'amélioration du système d'informations du ministère qui garantit la production et la publication régulière de données statistiques de qualité.

**Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et de la Protection
Sociale**


Bassolma BAZIE


SOMMAIRE

Avant-propos	1
Sommaire.....	2
Sigles et abréviations	3
Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	5
Contexte.....	8
1. RESSOURCES DU MFPTPS	11
1.1. Personnel	11
1.2. Budget.....	13
2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	15
2.1. Effectif des agents de la fonction publique d'Etat.....	15
2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d'Etat.....	19
2.3. Recrutements.....	21
2.4. Départ à la retraite.....	33
3. STATISTIQUES DU TRAVAIL	35
3.1. Contrôle d'établissements	35
3.2. Infractions à la législation du travail.....	37
3.3. Conflits de travail	39
3.4. Mouvements des travailleurs	43
3.5. Contrats de travail	45
3.6. Travail des enfants	48
4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE	50
4.1. Risques professionnels.....	50
4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé	55
Table des matières.....	67

SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT	Bureau international du travail
CARFO	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DRH	Direction des ressources humaines
ENESI	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
FCFA	Franc des communautés financières d'Afrique
IDS	Institut des sciences
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IRA	Institut régional d'administration
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
TAMA	Taux d'accroissement moyen annuel
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Population du Burkina Faso par région en 2019	9
Tableau 2: évolution des effectifs des agents du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	12
Tableau 3: Agents du MFPTPS exerçant par région	12
Tableau 4 : Evolution du Budget du MFPTPS (montant en milliards FCFA)	14
Tableau 5 : Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat	17
Tableau 6 : Taux d'évolution annuel moyen des effectifs et des dépenses.....	20
Tableau 7 : Nombre de concours directs suivi de formation	23
Tableau 8: Nombre de postes à pourvoir.....	23
Tableau 9 : Evolution du nombre de candidats.....	23
Tableau 10 : Evolution du ratio nombre de candidats pour un poste	23
Tableau 11 : Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus	23
Tableau 12 : Nombre de postes à pourvoir.....	26
Tableau 13: Evolution du nombre de candidatures par poste à pourvoir	26
Tableau 14 : Nombre de postes à pourvoir par ministère/Institution.....	26
Tableau 15 : Nombre d'agents recrutés sur sélection sur dossier	27
Tableau 16 : Nombre de concours professionnels.....	29
Tableau 17 : Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat.....	31
Tableau 18: Effectif des départs à la retraite	34
Tableau 19 : Nombre d'établissements contrôlés.....	36
Tableau 20: Nombre d'établissements contrôlés par branche d'activité	36
Tableau 21 : Nombre d'établissements contrôlés par région	36
Tableau 22: Nombre moyen d'infractions à la législation du travail par établissement contrôlé	38
Tableau 23: Répartition des infractions par type de résolution	38
Tableau 24: Nombre de litiges	40
Tableau 25: Répartition des litiges et des sommes dues par région en 2021.....	40
Tableau 26: Nombre de conflits individuels.....	42
Tableau 27: Nombre de conflits collectifs.....	42
Tableau 28: Nombre de mouvements des travailleurs	44
Tableau 29 : Evolution des contrats de travail	46
Tableau 30: Contrat de travail des nationaux par région.....	47
Tableau 31: Contrat de travail par branche d'activités	47
Tableau 32: Evolution du nombre d'enfants en situation de travail.....	49
Tableau 33 : Accidents du travail et maladies professionnelles.....	51
Tableau 34 : Accidents de travail et maladies professionnelles par région en 2021	51
Tableau 35: Nombre des accidents du travail et maladies professionnelles à la CNSS	54
Tableau 36: Nombre de retraités enregistrés à la CARFO.....	55
Tableau 37: Nombre d'ayants droit.....	58
Tableau 38: Répartition des veufs/veuves et des orphelins selon leur position géographique en 2021	58
Tableau 39: Montant de la pension de retraite payé (en milliards FCFA).....	59
Tableau 40: Montant de la pension des veufs/veuves (en milliards FCFA).....	61
Tableau 41: Nombre d'employeurs déclarés	64
Tableau 42: Nombre des travailleurs immatriculés	64
Tableau 43: Nombre de bénéficiaires de pension.....	66
Tableau 44: Montant de la pension (en millions).....	66

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Population du Burkina Faso par région	10
Graphique 2: Répartition des actifs occupés selon le secteur institutionnel en 2019.....	10
Graphique 3: Pyramide des âges du Burkina Faso en 2019	10
Graphique 4: Ratio masse salariale/recette fiscale (en %).....	10
Graphique 5 : Evolution des effectifs des agents du MFPTPS par catégorie.....	12
Graphique 6 : Evolution des effectifs des agents du MFPTPS par sexe	12
Graphique 7 : Evolution de la dotation budgétaire du MFPTPS (en milliards de FCFA).....	14
Graphique 8: Evolution de l'allocation budgétaire par titre	14
Graphique 9: Evolution de la dotation et de l'exécution budgétaire (en milliard de FCFA)	14
Graphique 10: Evolution du taux d'exécution budgétaire (%).....	14
Graphique 11 : Evolution des effectifs des agents publics d'Etat	17
Graphique 12 : Répartition des agents publics par statut en 2021.....	17
Graphique 13: Evolution de la proportion des agents publics dans la région du Centre (%)	17
Graphique 14: Répartition des agents publics par catégorie en 2021	17
Graphique 15: Répartition des agents publics par tranche d'âge.....	18
Graphique 16: Répartitions des agents publics selon le ministère	18
Graphique 17: Répartition des agents publics selon les institutions	18
Graphique 18 : Répartition géographique des agents de la fonction publique d'Etat.....	18
Graphique 19 : Evolution des dépenses de personnel (en milliards de FCFA).....	20
Graphique 20 : Dépenses de personnel selon les statuts (en milliards de FCFA)	20
Graphique 21 : Dépenses de personnel par ministère (en milliards de francs CFA).....	20
Graphique 22 : Répartition des dépenses de personnel entre les différentes institutions	20
Graphique 23: Pourcentage des candidatures par diplôme utilisé.....	24
Graphique 24: Evolution du nombre de concours directs avec formation	24
Graphique 25: Répartition des candidats par le diplôme le plus élevé	24
Graphique 26: Pyramide des âges des candidats.....	24
Graphique 27: Evolution du nombre de postes à pourvoir.....	24
Graphique 28: Evolution du nombre de candidats	24
Graphique 29: Evolution du nombre de concours sans formation	26
Graphique 30: Evolution du nombre de candidatures.....	26
Graphique 31: Evolution du nombre de recrutement sur dossiers	28
Graphique 32: Répartition selon la catégorie	28
Graphique 33: Répartition entre ministères et institutions.....	28
Graphique 34: Répartition des recrutements sur dossier selon l'emploi	28
Graphique 35: Evolution du nombre de concours professionnels.....	30
Graphique 36 : Nombre de postes à pourvoir par catégorie	30
Graphique 37: Nombre de candidatures par ministère	30
Graphique 38: Répartition par catégorie	30
Graphique 39: Evolution du nombre d'agents intégrés	32
Graphique 40: Répartition du nombre d'agents intégrés par statut	32
Graphique 41: Répartition d'agents intégrés par catégorie	32
Graphique 42: Pyramide des âges des agents intégrés.....	32
Graphique 43 : Nombre d'agents intégrés par ministère	32
Graphique 44: Répartition des départs à la retraite par statut	34
Graphique 45: Répartition des départs à la retraite par catégorie.....	34
Graphique 46 : Evolution des départs à la retraite	34
Graphique 47: Evolution du nombre d'établissements contrôlés	36
Graphique 48 : Nombre moyen d'infractions à la législation du travail	38
Graphique 49: Répartition des infractions selon l'objet en 2021	38

Graphique 50: Evolution du nombre de litiges	40
Graphique 51: Evolution du nombre de litiges par issue du règlement	40
Graphique 52: Répartition des litiges par point de litige en 2021	40
Graphique 53: Répartition des sommes dues à l'issue des règlements par point du litige en 2021	40
Graphique 54: Evolution des conflits individuels	42
Graphique 55: Evolution des conflits collectifs	42
Graphique 56 : Conflits individuels traités et taux de conciliation	42
Graphique 57: Répartition des mouvements de travailleurs par nature en 2021	44
Graphique 58: Evolution des embauches et des licenciements.....	44
Graphique 59: Evolution des contrats des nationaux	46
Graphique 60: Evolution des contrats des non nationaux.....	46
Graphique 61: Evolution des contrats par nature (en %).....	46
Graphique 62: Evolution du nombre d'enfants trouvés en situation de travail 2017 à 2021.....	49
Graphique 63: Répartition des enfants trouvés en situation de travail par région en 2021	49
Graphique 64: Répartition des enfants trouvés en situation de travail par branche d'activité selon le sexe en 2021	49
Graphique 65: Accidents de travail et maladies professionnelles selon le lieu en 2021 (en %)	52
Graphique 66: Accidents de travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel incriminé en 2021 (en %).....	52
Graphique 67: Accidents de travail et maladies professionnelles selon le siège de la lésion ou de l'affection en 2021 (en %).....	52
Graphique 68: Evolution des accidents du travail de 2017 à 2021 (en %).....	54
Graphique 69: Evolution des maladies professionnelles de 2017 à 2021 (en %).....	54
Graphique 70: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon la circonstance de l'accident en 2021 (en %).....	54
Graphique 71: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon le siège des lésions en 2021	54
Graphique 72: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel en 2021	54
Graphique 73: Evolution du nombre retraitées femmes enregistrés à la CARFO en 2021.....	56
Graphique 74: Evolution du nombre retraités hommes enregistrés à la CARFO en 2021.....	56
Graphique 75: Evolution du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon le régime en 2021	56
Graphique 76: Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon la durée dans la retraite en 2021 (en %).....	56
Graphique 77: Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon l'âge en 2021 (en %).....	56
Graphique 78 : Répartition du nombre de retraités inscrits à la CARFO selon la position géographique en 2021 (en %).....	56
Graphique 79: Evolution des effectifs des ayants droit selon le type en 2021	58
Graphique 80: Répartition des veufs/ veuves par tranche d'âge en 2021.....	58
Graphique 81: Evolution du nombre des veufs/ veuves selon le régime de leur conjointe/conjoint en 2021 ...	58
Graphique 82: Evolution du nombre d'orphelin selon le régime des parents en 2021	58
Graphique 83: Evolution de la pension de retraite payé selon le régime (en milliards FCFA) en 2021.....	60
Graphique 84: Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2021 selon la tranche d'âge des bénéficiaires (en millions de FCFA).....	60
Graphique 85: Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2021 selon la durée dans la retraite (montants en milliards de FCFA).....	60
Graphique 86: Evolution de la répartition du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le sexe en 2021 (en milliards FCFA)	62
Graphique 87: Evolution du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le régime du conjoint/conjointe en 2021(en milliards FCFA)	62
Graphique 88: Répartition de la pension de veuf/veuve payée selon la position géographique en 2021 (en millions de FCFA)	62

Graphique 89: Répartition annuelle des employeurs par type d'employeur en 2021	64
Graphique 90: Evolution des travailleurs immatriculés (concours) de 2017 à 2021	64
Graphique 91: Evolution du nombre d'employeurs déclarés selon le type d'employeur e régime en 2021	64
Graphique 92: Evolution du nombre de travailleurs immatriculés selon le sexe en 2021	64
Graphique 93: Répartition des bénéficiaires de pensions selon le type de pension en 2021	66
Graphique 94: Répartition des pensionnés de retraite vieillesse selon la tranche d'âge en 2021	66
Graphique 95: Evolution du montant de la pension (en millions)	66

CONTEXTE

Points saillants

- 👉 Une population fortement caractérisée par sa jeunesse
- 👉 Ratio masse salariale /recettes fiscales supérieur à la norme communautaire (UEMOA)

Commentaires :

Selon le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) réalisé en 2019 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la population du Burkina Faso est estimée à 20 505 155 habitants avec 51,7 % de femmes. La répartition de la population par région montre une forte concentration dans la région du centre (14,8%) suivi de celle des Hauts-Bassins (10,9%) tandis que les régions les moins peuplées sont le Centre-Sud avec une proportion de 3,8% et les Cascades, 4%. Avec un taux d'accroissement moyen de 2,94% par an, la population est passée d'une densité 20,6 habitants au km² en 1975 à 75,1 habitants au km² en 2019. La région du Centre enregistre la plus forte densité avec 1014 habitants au km² en 2019 tandis que la plus faible est enregistrée dans la région du Sahel avec 31 habitants au km².

La structuration de la pyramide des âges montre une population essentiellement jeune avec une proportion de 71,5% d'habitants de moins de 30 ans.

Ce 5^e RGPH a estimé le taux de chômage¹ au sens du Bureau international du travail (BIT) à 7,1%. Les femmes sont plus affectées par le chômage (8,8%) que les hommes (5,6%). Aussi, le chômage est deux fois plus élevé en milieu urbain (10%) qu'en milieu rural (5,1%). Les régions les plus touchées par le chômage sont le Sahel (17,1%) et la région du Nord (10,1%). Les personnes de 15 à 24 ans sont les plus affectées pour un taux de 39,4%. Parlant d'emplois, plus d'un individu sur deux travaille à son propre compte et près du tiers des travailleurs ont des aides familiales.

Selon l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) réalisée en 2018 par l'INSD, le secteur informel est le principal pourvoyeur de l'emploi. Les actifs

¹ Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) comptabilise les personnes en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui :

1°) n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;

2°) sont disponibles pour travailler dans les deux semaines ;

3°) ont entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou ont trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

occupés du secteur privé occupent essentiellement des emplois informels (99,2%). Cependant tous les employés du secteur public occupent des emplois formels.

Par ailleurs, le ratio masse salariale sur recettes fiscales en 2021 est de 59,7%. Ce taux est largement au-dessus de la norme communautaire qui est de 35%. Cette supériorité est d'ailleurs observée sur toute la période 2017-2021. Au cours de la même période, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de 49,9% en 2017 à 69,6% en 2020 suivi d'une baisse en 2021, soit un taux d'accroissement moyen de 4,6%.

Taux de chômage : Rapport entre la population au chômage et la population active

Chômeur au sens élargi : Personne en âge de travailler sans emploi, disponible pour travailler et qui est effectivement à la recherche d'un emploi ou qui ne fait plus de démarches pour en trouver bien que prête à travailler.

Actif occupé : La population active occupée (ou population active ayant un emploi) comprend, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Masse salariale : Total des rémunérations versées à l'ensemble des agents de l'Etat.

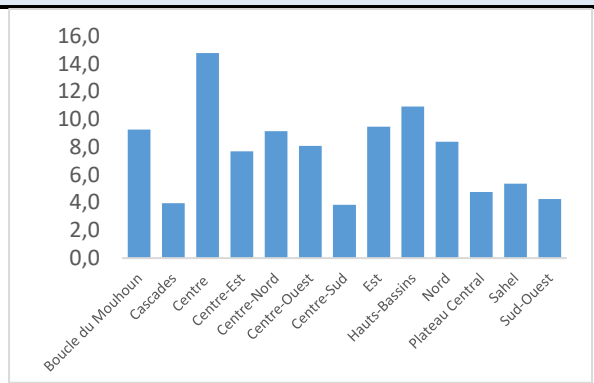
Norme communautaire = Critère de l'UEMOA qui stipule que le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales doit être inférieur à 35%

Sources de données : ERI-ESI 2018, UEMOA 2011, RGPH 2019

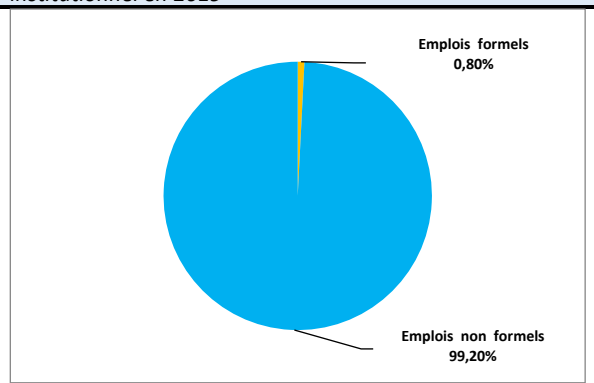
Tableau 1: Population du Burkina Faso par région en 2019

Région	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	946 183	955 086	1 901 269
Cascades	391 906	420 560	812 466
Centre	1 489 512	1 540 872	3 030 384
Centre-Est	734 885	845 623	1 580 508
Centre-Nord	887 414	987 255	1 874 669
Centre-Ouest	768 587	891 548	1 660 135
Centre-Sud	374 238	414 493	788 731
Est	952 679	990 126	1 942 805
Hauts-Bassins	1 094 100	1 145 740	2 239 840
Nord	822 742	899 373	1 722 115
Plateau Central	458 587	520 027	978 614
Sahel	556 836	541 341	1 098 177
Sud-Ouest	423 178	452 264	875 442
Burkina Faso	9 900 847	10 604 308	20 505 155

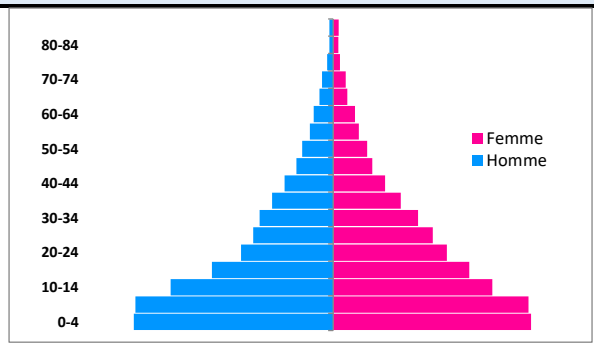
Graphique 1: Population du Burkina Faso par région



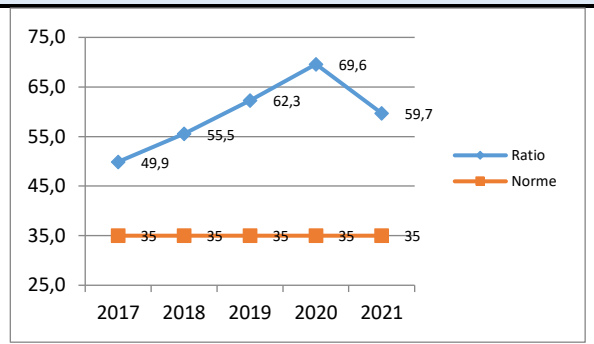
Graphique 2: Répartition des actifs occupés selon le secteur institutionnel en 2019



Graphique 3: Pyramide des âges du Burkina Faso en 2019



Graphique 4: Ratio masse salariale/recette fiscale (en %)



1. RESSOURCES DU MFPTPS

1.1. Personnel

Points saillantes

- 👉 Près de trois quart des agents du MFPTPS sont dans la région du Centre en 2021
- 👉 36,2% des agents du MFPTPS en 2021 sont des cadres supérieurs
- 👉 Moins de 30% des agents du MFPTPS sur la période 2017-2021 sont des femmes

Commentaires :

En 2021, le MFPTPS compte 1 100 agents dont 77 agents en position de sorties temporaires. Cet effectif représente 0,5% de l'effectif global des agents publics d'Etat. De 2020 à 2021 l'effectif des agents en sorties temporaires est passé de 83 à 77 agents.

Sur l'ensemble des agents en activité, on dénombre 305 femmes soit 27,7%. Comparé à 2020, l'effectif des agents a subi une hausse de 4,5% qui est dominé par les cadres supérieurs (36,2%) et faiblement représenté par les agents d'appui (15,2%).

Sur la période de 2017-2021, l'effectif du ministère a connu une augmentation de 15,1% avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6%.

La répartition des agents du MFPTPS selon la position géographique permet de constater que la région du Centre regorge le plus gros effectif des agents (73,1%) de l'effectif total suivi de celle des Hauts-Bassins avec 5,5%.

La proportion des agents en activité au niveau du MFPTPS en 2021 est de 93,4 %. La proportion du personnel en cessation temporaire d'activité est moins importante au MFPTPS (6,6%) que dans l'ensemble de la fonction publique d'Etat (13,4%).

Fonction publique d'Etat : Corps de l'Etat qui englobe les services centraux des ministères et autres structures étatiques ainsi que leurs représentations déconcentrées au niveau local.

Cadre supérieur : Catégories A, P, I, 1ère et 6ème catégorie Cadre moyen : Catégorie B, II et 2ème catégorie

Agent d'exécution : Catégorie C, III et 3ème catégorie Agent d'appui : Catégories D, E, IV, 4ème et 5ème catégories

Personnel en activité : Agent qui exerce effectivement les fonctions afférentes à son emploi ou toute autre fonction qui lui a été attribuée au sein d'une administration centrale ou déconcentrée de l'Etat.

Cessation temporaire : Position du fonctionnaire placé hors de son administration d'origine, elle comprend les détachements ou les disponibilités

Source de données : *Annuaire statistique 2021 du MFPTPS*

Tableau 2 : évolution des effectifs des agents du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale

En 2021		Variation de 2021				TAMA (%)
		par rapport à 2020		par rapport à 2017		
Effectif	% Femmes	Nombre	%	Nombre	%	
1100	27,7	47	4,5	144	15,1	3,6

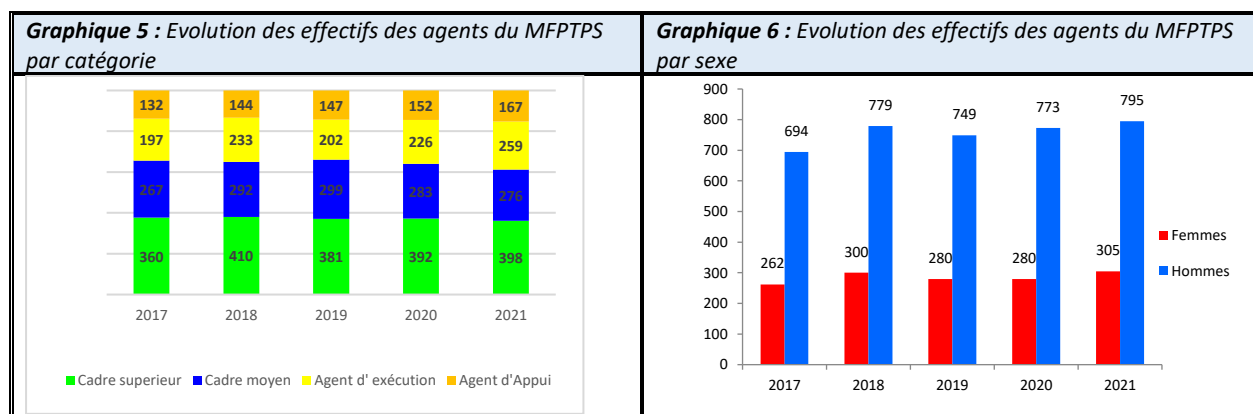


Tableau 3 : Agents du MFPTPS exerçant par région

Région	Nombre en 2021	%	Variation de 2021 par rapport à 2020	
			Nombre	%
Centre	804	73,1	54	7,2
Haut-Bassins	61	5,5	2	3,4
Autres régions	235	21,4	-9	-3,7
Ensemble	1 100	100	47	4,5

1.2. Budget

Points saillants

- ☞ Hausse du budget global de 50,7% en 2021
- ☞ Près de 40% du budget alloué aux dépenses de transferts courants
- ☞ Faible taux de crédits budgétaires alloués aux investissements (7,2%)

Commentaires :

En 2021, le budget du MFPTPS s'élevait à 14,7 milliards de FCFA contre 9,76 milliards en 2020, soit une hausse de 50,7%. Entre 2017 et 2021, la dotation budgétaire du ministère a augmenté de près de 26% avec un Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) de 5,9%. En effet, elle est passée de 11,7 milliards de francs CFA en 2017 à 14,7 milliards de francs CFA en 2021. Cependant, elle a enregistré une baisse de 21,8% en 2020 avant de connaître de nouveau une augmentation en 2021. Cette hausse est due essentiellement à un accroissement des transferts courants.

Suivant l'évolution des dotations par nature de dépenses sur la période 2017-2021, les transferts courants ont dominé avec un taux d'accroissement moyen annuel de 16,0%. En effet, les dépenses affectées aux transferts courants ont été considérables en 2018, 2019 et 2021 avec des proportions respectives de 36,8%, 41,3% et 38,5%. Quant aux montants alloués aux investissements, ils sont restés largement inférieurs aux autres natures de dépense. Cependant, ils ont plus que doublés en 2021 avec un taux d'augmentation de 133,6% par rapport à 2020. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont également connu une hausse de 40,7% par rapport à 2020. La proportion des dépenses de fonctionnement du MFPTPS bien que plus importante en 2017 (29,3%) a subi une baisse au cours des années 2018, 2019 et 2020 avec des proportions respectives de 24%, 23,0% et 21,4% et occupe la part de 20,0% en 2021.

En ce qui concerne le niveau d'exécution du budget sur les cinq dernières années, on constate que les taux d'exécution des dépenses ont subi une baisse moyenne annuelle de 7,1%. Cette baisse a été surtout remarquable en 2020 où la consommation budgétaire enregistrée est la plus faible avec une baisse de 36,2 % comparativement à l'année 2019 qui a enregistré le plus fort taux d'exécution budgétaire avec 98,38% de consommation. La faible consommation budgétaire

enregistrée en 2020 est liée à la faible consommation des dépenses du personnel qui est passée de 98,5% en 2019 à 2,2% en 2020.

Par nature de dépenses, les transferts courants ont enregistré le plus fort taux de consommation sur la même période. A l'exception de 2017 et 2019, les plus faibles taux sont constatés au niveau des dépenses du personnel.

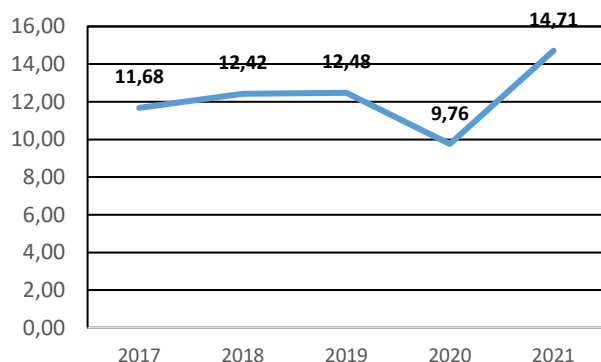
Taux d'exécution budgétaire : Rapport entre l'exécution budgétaire et la dotation

Source de données : DAF/MFPTPS 2021.

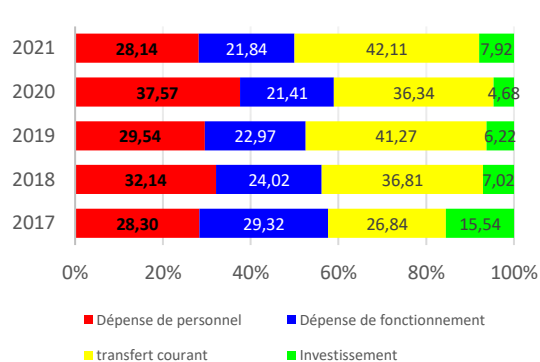
Tableau 4 : Evolution du Budget du MFPTPS (montant en milliards FCFA)

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
Montant	Taux d'exécution (%)	Investissements (%)	2020		2017		
			Montant	%	Montant	%	
14,7	71,8	7,2	5,0	50,7	3,03	26,0	5,94

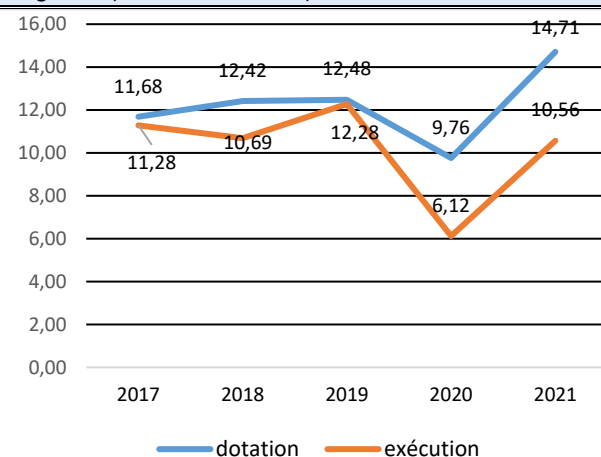
Graphique 7 : Evolution de la dotation budgétaire du MFPTPS (en milliards de FCFA)



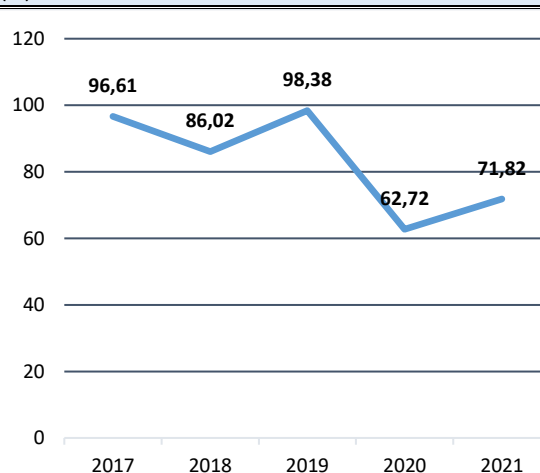
Graphique 8 : Evolution de l'allocation budgétaire par titre



Graphique 9 : Evolution de la dotation et de l'exécution budgétaire (en milliard de FCFA)



Graphique 10 : Evolution du taux d'exécution budgétaire (%)



2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE

2.1. Effectif des agents de la fonction publique d'Etat

Points saillants

- ☞ Le taux d'accroissement moyen annuel de l'effectif en baisse ;
- ☞ Le taux de couverture sécuritaire de la population largement en-dessous de la norme internationale-LAHIDI ;
- ☞ 71,1% des agents de la fonction publique d'Etat relève du MENAPLN et du MSHB

Commentaires :

L'effectif des agents de la fonction publique d'Etat en 2021 est de 223 644 dont 33,4% de femmes. Cet effectif a évolué de 3,0% par rapport à l'année précédente et de 17,5 % depuis 2017. Le taux d'accroissement moyen annuel estimé à 4,0% sur la période 2017-2021 a connu une baisse de 5,1 points par rapport au taux d'accroissement moyen annuel sur la période 2014-2018. Cette baisse pourrait s'expliquer par la réduction des postes à pourvoir des concours de la fonction publique.

Les agents relevant du statut général représentent 87,4% des agents de la fonction publique d'Etat suivi du statut de la police avec 9,0% des effectifs.

Le taux de couverture sécuritaire de la population est de 9 policiers nationaux pour 10 000 habitants qui est largement en-dessous de la norme internationale-LAHIDI qui est de 1 policier pour 200 habitants.

Les cadres moyens sont les plus nombreux avec une proportion de 37,8%. Par rapport à l'année précédente, la plus grande augmentation des effectifs a été enregistrée chez les cadres supérieurs avec un taux de croissance de 7,1% qui se justifie en partie par la hausse du nombre de leurs recrutements dans certains ministères ou institutions. Cependant, les effectifs des agents d'appui ont connu une baisse de 8,0%.

Le taux d'encadrement des cadres moyens dans la fonction publique d'Etat est de 7 cadres supérieurs pour 10 cadres moyens. Pour ce qui du taux d'encadrement des agents d'exécution, il est de 12 cadres moyens pour 10 agents d'exécution.

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) regroupe à lui seul plus de la moitié des effectifs de la fonction publique d'Etat soit 55,3%. Il est suivi de loin par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et du Bien-être avec 15,8% des effectifs. Ces effectifs élevés pourraient s'expliquer par le fait que ces ministères offrent des services sociaux de base.

Quant aux institutions, elles regroupent moins de 1% des effectifs de l'administration publique (0,7%). La présidence du Faso a l'effectif le plus élevé soit 31,7% des effectifs des institutions, suivie de la primature avec 20,7% des effectifs qui se justifie en partie par le rattachement de plusieurs structures à ces institutions

Les agents de la tranche d'âge 31-35 ans sont les plus nombreux (26,6%) de l'effectif total, tandis que ceux de la tranche 61 ans et plus sont les moins représentés. Aussi, l'âge moyen des agents est de 37,9 ans, Cet âge moyen est passé de 36,7 ans en 2017 à 37,9 en 2021 soit 1,2 ans de plus. Cela pourrait s'expliquer par le rehaussement du niveau de recrutement de certains emplois du MENAPLN et du Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et du Bien-être.

La région du Centre est celle qui regroupe plus d'agents soit 36,8%. Elle est suivie par les régions des Hauts-bassins, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Nord avec respectivement 8,3% ; 6,7% ; 6,4% et 6,1%.

De 2017 à 2021, une tendance baissière de la proportion des agents dans la région du Centre a été constatée. Elle est passée de 52,34% à 36,8% sur la période. En effet cette baisse est due à la déconcentration de l'administration publique au profit de la population. Cependant, par rapport à 2020, une hausse de 9,38 points a été enregistrée ; ce qui pourrait s'expliquer entre autre par l'insécurité conduisant le redéploiement des agents des régions touchées par l'insécurité vers le Centre.

Le taux d'administration de la région du centre est de 27 agents pour 1000 habitants. Quant aux régions du Sud-ouest et du Centre-Sud, leurs taux sont respectivement de 11 agents pour 1000 habitants et de 10 agents pour 1000 habitants. Le taux du centre est largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 9 agents pour 1000 habitants.

La région la moins administrée est celle du Centre-Nord avec un taux d'administration de 6 agents pour 1000 habitants.

Taux d'administration = (Nombre d'agents de la fonction publique / Population) * 1000

$$\text{TAMA} = \left[\left(\frac{\text{Valeur finale}}{\text{Valeur initiale}} \right)^{\frac{1}{\text{Nombre d'années}}} - 1 \right] \times 100$$

Taux d'encadrement = cadres supérieurs/ cadres moyens ou cadres moyens/ agents d'exécution

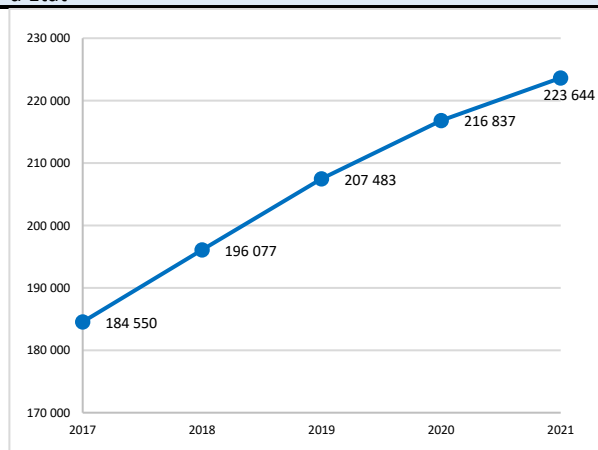
Taux de couverture sécuritaire : nombre de policiers pour 10 000 habitants

Source de données : Annuaire statistique du MFPTPS 2021 et Projection démographique de l'INSD, tableau de bord des ressources humaines

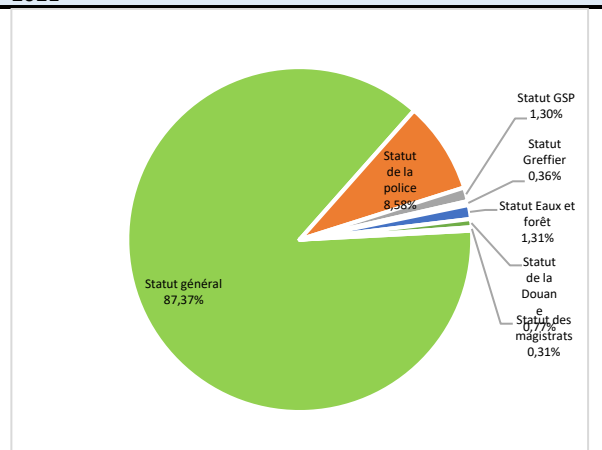
Tableau 5 : Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat

En 2021				Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
Effectif	% Hommes	% statut général	% dans les Ministères	2020	2017	2020	2017	
				Nombre	%	Nombre	%	
223 644	66,6	87,3	99,2	6 807	3,1	39 094	21,1	3,9

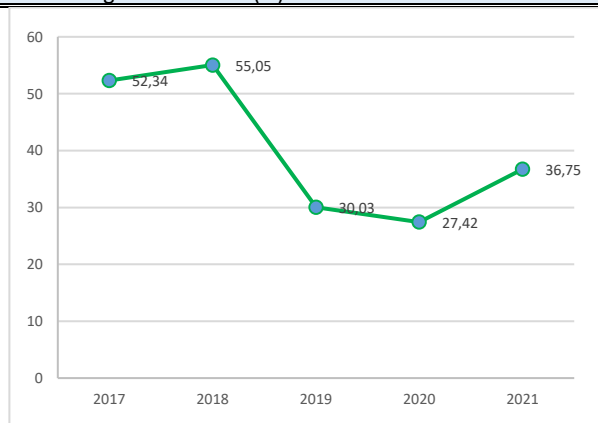
Graphique 11 : Evolution des effectifs des agents publics d'Etat



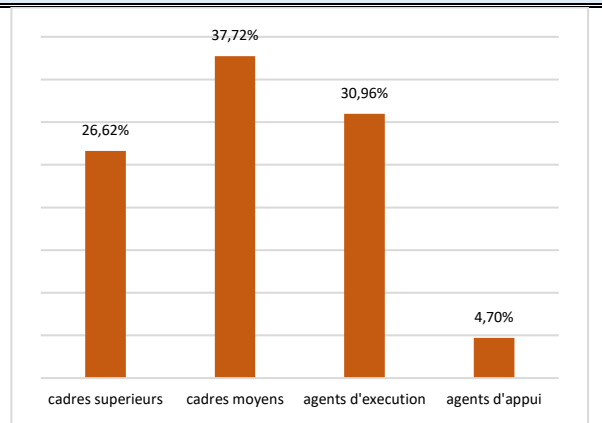
Graphique 12 : Répartition des agents publics par statut en 2021



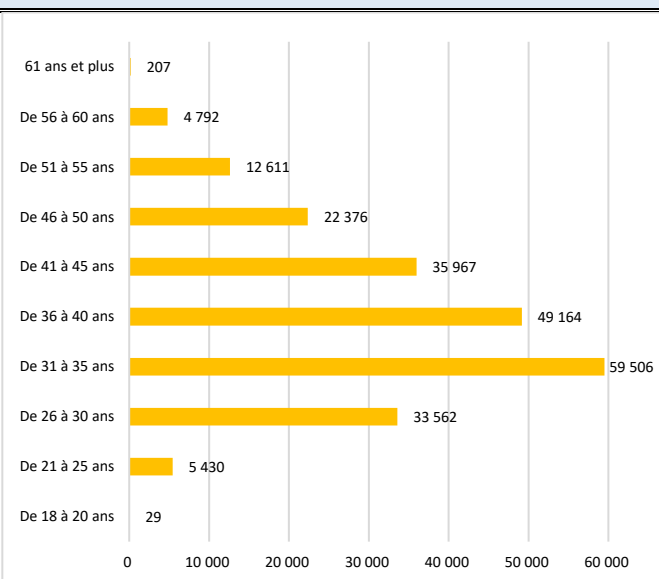
Graphique 13: Evolution de la proportion des agents publics dans la région du Centre (%)



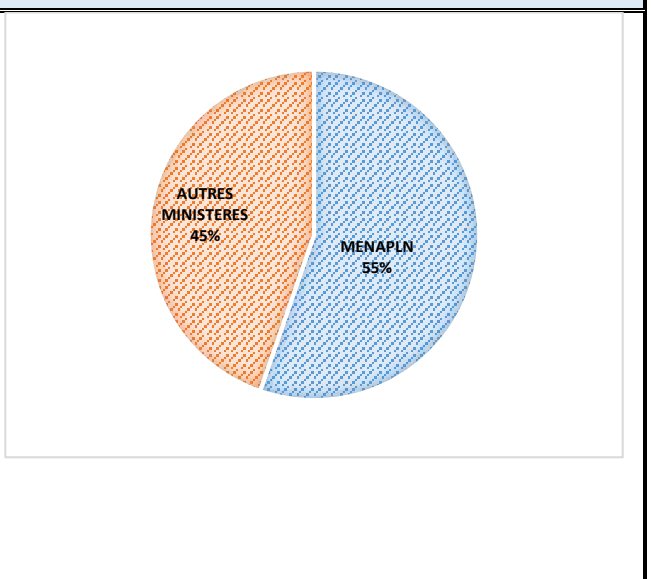
Graphique 14: Répartition des agents publics par catégorie en 2021



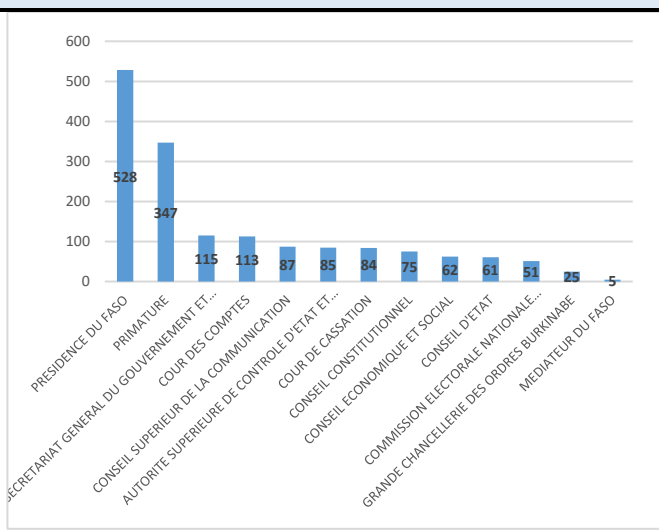
Graphique 15: Répartition des agents publics par tranche d'âge



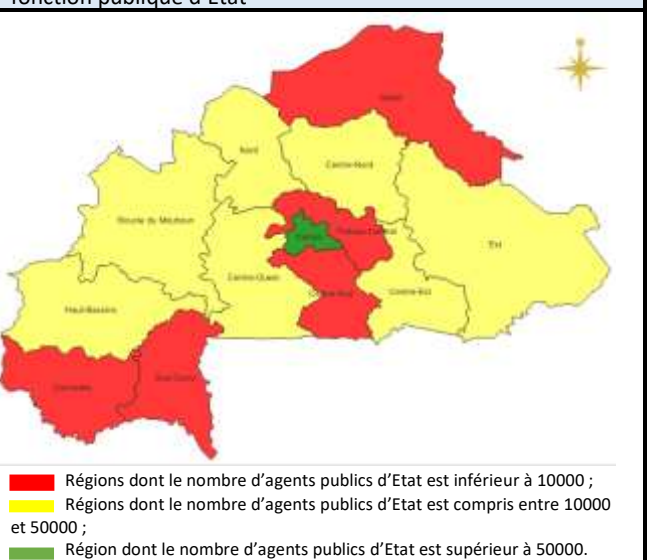
Graphique 16: Répartitions des agents publics selon le ministère



Graphique 17: Répartition des agents publics selon les institutions



Graphique 18: Répartition géographique des agents de la fonction publique d'Etat



2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d'Etat

Points saillants :

- ☞ Hausse des dépenses de personnel ;
- ☞ Plus du quart des dépenses de personnel absorbé par les cadres moyens.

Commentaires :

Pour l'année 2021, les effectifs des agents de la fonction publique d'Etat à la solde est estimé à 204 310 soit 91,35% de l'effectif des agents de la fonction publique d'Etat au niveau du SIGASPE. Cet écart s'explique par la non prise en compte à la solde des agents en détachement, en disponibilité et ceux occupant un emploi temporaire dans l'administration publique. On note une augmentation par rapport à l'année 2020 de l'ordre de 2,45%. Les agents du statut général sont majoritaires avec un effectif évalué à 86,22%.

Les dépenses de personnel en 2021 sont estimées à 729,8 milliards de francs CFA. Ces dépenses ont connu une augmentation par rapport à celles de 2020 de 4,4%. Les cadres moyens absorbent plus du quart² de ce budget.

Une analyse faite sur la base des statuts montre que 83,14% des dépenses de personnel est alloué aux agents relevant du statut général.

Un examen sur la base des ministères permet d'estimer à 56,43% les dépenses de personnel qui sont orientées vers les agents du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales. Ce ministère est suivi de loin par celui de la santé, de l'hygiène publique et du bien-être avec un taux de 14,14%.

En ce qui concerne les institutions, elles absorbent 1,16% des dépenses de personnel. La présidence du Faso se positionne en tête avec 34,13% suivie de la primature avec 14,70%.

De 482,5 milliards en 2017, les dépenses de personnel sont passées à 729,8 milliards en 2021 soit une augmentation de 51,2%.

Au cours des 5 dernières années, les dépenses de personnel ont connu une croissance moyenne annuelle de 8,6%. Cette hausse est due aux avancements, aux recrutements

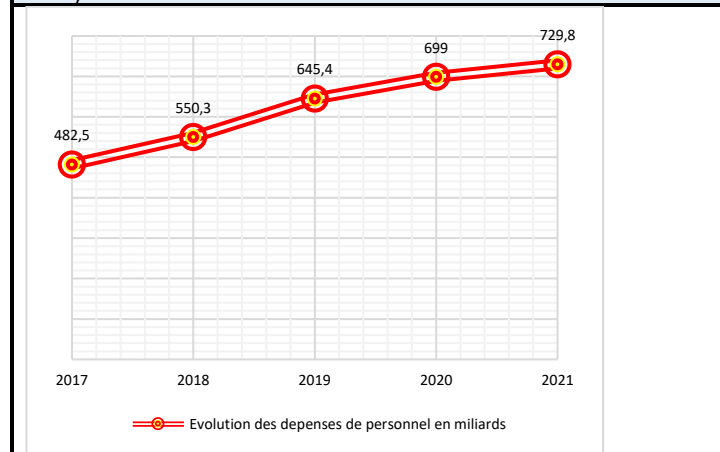
² 25,67% du budget du personnel

et à la satisfaction de certaines revendications des travailleurs notamment l'effectivité de la fonction publique hospitalière, le statut particulier des enseignants chercheurs.

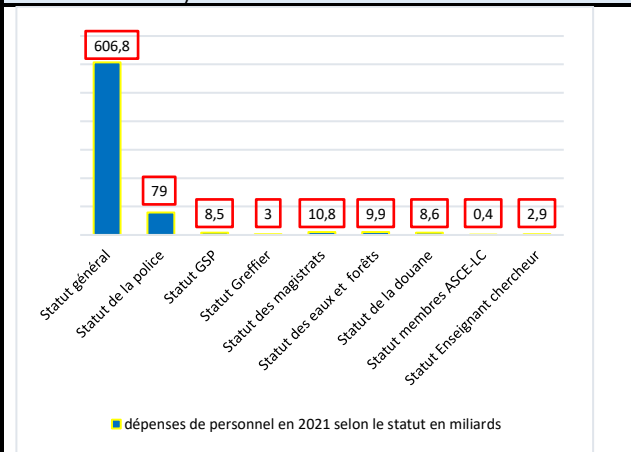
Tableau 6 : Taux d'évolution annuel moyen des effectifs et des dépenses

2021		TAMA (2017-2021)	
Effectif	Dépenses (en milliards)	Effectif	dépenses
204 310	729,8	3,27%	8,60%

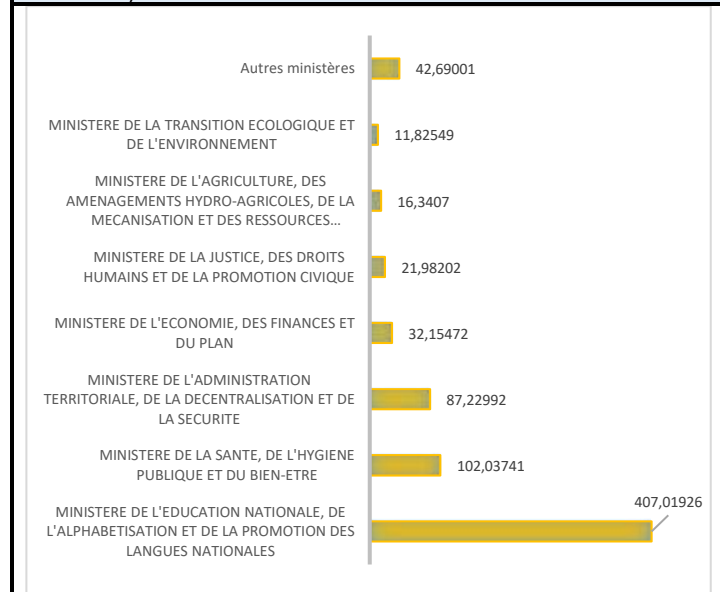
Graphique 19 : Evolution des dépenses de personnel (en milliards de FCFA)



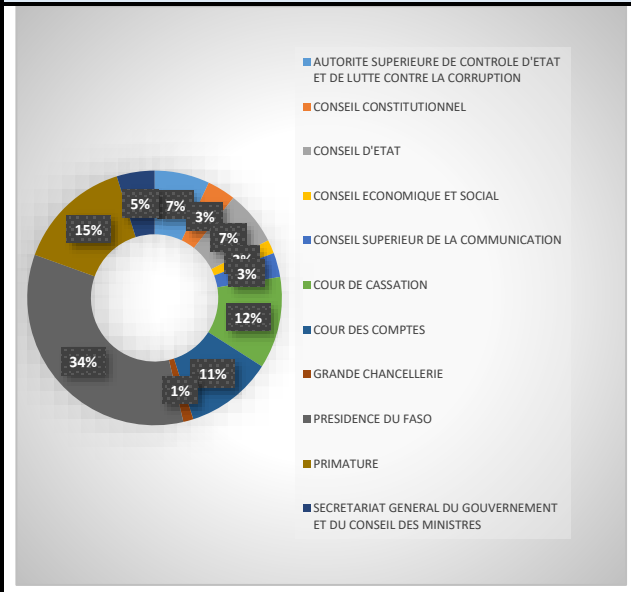
Graphique 20 : Dépenses de personnel selon les statuts (en milliards de FCFA)



Graphique 21 : Dépenses de personnel par ministère (en milliards de francs CFA)



Graphique 22 : Répartition des dépenses de personnel entre les différentes institutions



2.3. Recrutements

2.3.1. Concours directs suivis de formation

Points saillants

- ☞ Tendance à la baisse du nombre de concours directs suivis de formation de 5,1%
- ☞ 53,5% de ces concours concerne les cadres supérieurs ;
- ☞ le nombre de postes pourvus en 2021 est de 4306 dont 82,7% sont des hommes.

Commentaires :

Pour le compte de l'année 2021, 86 concours directs suivis de formation ont été lancés. 53,5% de ces concours concerne les cadres supérieurs, 26,7% les cadres moyens et 19,8% les agents d'exécution. Le nombre de concours directs suivis de formation a connu une baisse par rapport à l'année 2020 de l'ordre 5,5%. De 2017 à 2021 on note en moyenne une baisse du nombre de concours directs suivis de formation de 5,1%.

Le nombre de candidatures est passé de 1 203 974 en 2020 à 1 315 534 en 2021 soit une hausse de 8,5%. Une répartition des candidatures de l'année 2021 par ministère met celui de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales en tête avec 25,1% des candidatures. De 2017 à 2021, le nombre de candidatures a connu une hausse moyenne de 9,3%.

Quant au nombre de candidats, il est de 315 816 en 2021 dont 43,4% sont des femmes. On relève également une hausse du nombre de candidats de 3,9% par rapport à 2020. Les candidats ayant le BEPC comme diplôme le plus élevé représentent 48,3%. De 2017 à 2021, le nombre de candidats aux concours directs suivis de formation a connu une hausse moyenne de 5,1%.

Le nombre moyen de candidatures par candidats est de 4 en 2020 et 4,2 en 2021. Les candidats postulent à plusieurs concours afin d'augmenter leur chance de réussite. Ce nombre est resté pratiquement constant sur ces deux années du fait de la programmation des concours avant les dépôts des candidatures.

Le nombre de postes à pourvoir en 2021 est de 4 702 contre 4 732 en 2020 soit une baisse de 0,6% par rapport à celui de l'année 2020. Un examen par ministère en 2021 place celui de l'éducation nationale de l'alphabétisation et de la promotion des langues

nationales en tête avec 73,7% suivi du ministère de la justice avec 9,8% des postes à pourvoir. De 2017 à 2021, le nombre de postes à pourvoir a connu une baisse de 19,3% en moyenne qui pourrait s'expliquer par la volonté du gouvernement de maîtriser la masse salariale. Cependant, sur la même période le nombre de candidats aux concours directs suivis de formation a connu une hausse. Cela peut contribuer en partie à une augmentation du taux de chômage.

Le nombre de candidats par poste à pourvoir est de 73 en 2021. Ce ratio a connu une tendance haussière au cours de la période de 2017 à 2021. Le nombre de candidats par poste à pourvoir le plus élevé a été enregistré en 2019 avec 82 candidats pour un poste. La chance de réussite des candidats au concours directs de la fonction publique a ainsi baissé.

Quant au nombre de postes pourvus en 2021, il est de 4 306 contre 4571 en 2020, soit une baisse de 6,15%. Une analyse par ministère met également celui en charge de l'éducation nationale en tête avec 71,5% des postes pourvus, suivi de loin du ministère en charge de la justice avec 10,7%. De 2017 à 2021, le nombre de postes pourvus a connu une baisse moyenne de 18,9 %.

De 2017 à 2021 l'écart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus est significatif. En effet l'écart le plus élevé est de 1 125 en 2017 et le plus faible est de 161 en 2020 avec une tendance baissière de 22,9% sur la période.

Il existe une corrélation entre le nombre de postes à pourvoir et le nombre de candidatures d'un coefficient de 0,66. Ce qui veut dire que, plus le nombre de postes à pourvoir est élevé, plus les candidats ont tendance à soumettre leurs candidatures.

Concours direct suivi de formation : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont formés dans une école de formation professionnelle avant leur affectation.

Candidature : Dossier complet reçu par le jury de réception. Tout citoyen ou tout individu remplissant les conditions prévues par les textes peut prendre part à plusieurs concours.

Candidat : Individu inscrit à un ou plusieurs concours de la fonction publique. C'est l'individu statistique dont l'ensemble constitue la population statistique.

Postes pourvus : Candidats admis sur la liste principale à l'issue des concours.

Postes à pourvoir : Places mises en compétition par la fonction publique.

Nombre moyen de candidats pour un (01) poste : Rapport entre le nombre de candidats et le nombre de postes à pourvoir.

Source de données : *Annuaire statistique de 2017 à 2021 du MFPTPS et Projection démographique de l'INSD.*

Tableau 7 : Nombre de concours directs suivi de formation

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Effectif	% Cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
86	53,48	-5	-5,5	-20	-18,86	-5,1

Tableau 8 : Nombre de postes à pourvoir

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Effectif	% Cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
4 702	51,72	-30	-0,6	-6 394	-58	-15,7

Tableau 9 : Evolution du nombre de candidats

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
			2020		2017		
Effectif	% Hommes	% de niveau BEPC	Nombre	En %	Nombre	En %	
315 816	56,5	43,37	11 964	3,78	57 443	22,2	5,1

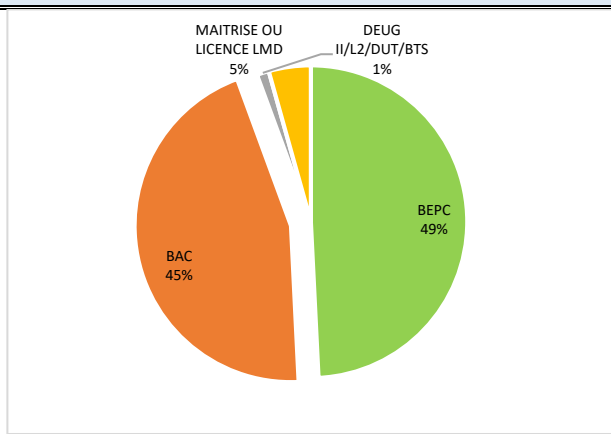
Tableau 10 : Evolution du ratio nombre de candidats pour un poste

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de candidats pour un poste	26	41	82	66	73

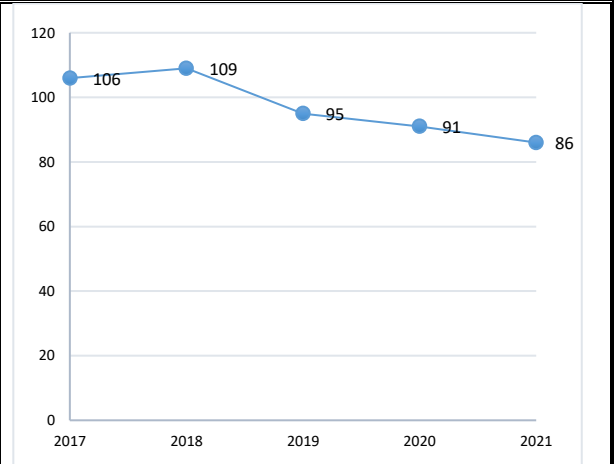
Tableau 11 : Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus

Année	2017	2018	2019	2020	2021	TAMA (%)
Postes à pourvoir	11 096	6 648	3 854	4 732	4 702	
Postes pourvus	9 971	6 326	3 611	4 571	4 306	
Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et pourvus	1 125	322	243	161	396	-22,9

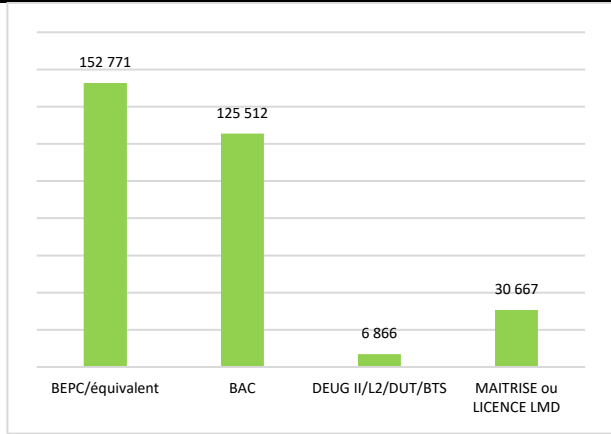
Graphique 23: Pourcentage des candidatures par diplôme utilisé



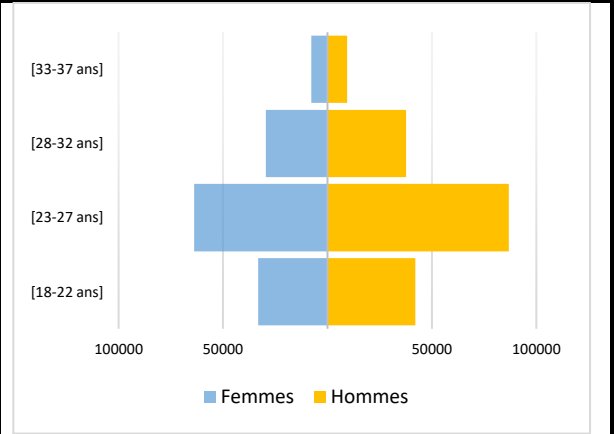
Graphique 24: Evolution du nombre de concours directs avec formation



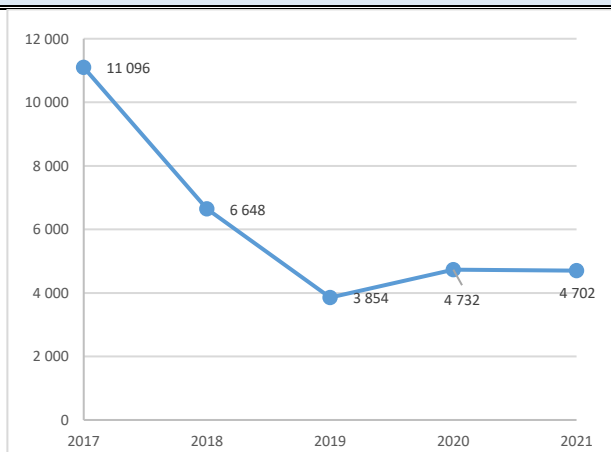
Graphique 25: Répartition des candidats par le diplôme le plus élevé



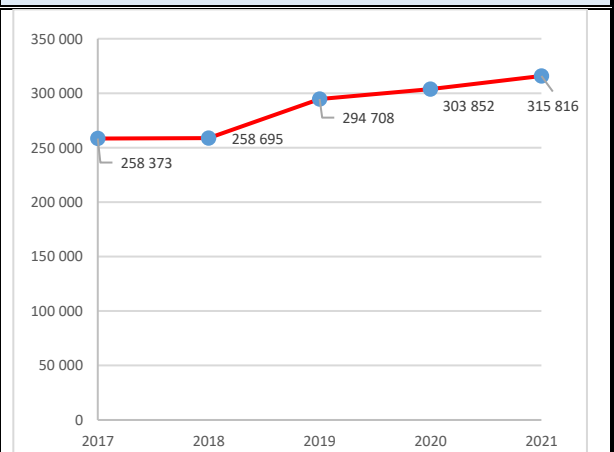
Graphique 26: Pyramide des âges des candidats



Graphique 27: Evolution du nombre de postes à pourvoir



Graphique 28: Evolution du nombre de candidats



2.3.2. **Concours directs sans formation**

Points saillants

- ☞ 87,2% de ces concours ont concerné les recrutements des cadres supérieurs ;
- ☞ plus de la moitié sont des candidatures féminines ;
- ☞ hausse du nombre de postes à pourvoir en moyenne de 7,5% l'an.

Commentaires :

Pour le compte de l'année 2021, 173 concours sur mesures nouvelles ont été ouverts. En effet, 87,2% de ces concours ont concerné les recrutements des cadres supérieurs. Cette proportion élevée pourrait s'expliquer par le recrutement des enseignants chercheurs, des médecins et des pharmaciens. De 2017 à 2021, le nombre de concours sur mesures nouvelles a connu une tendance haussière de l'ordre de 49,1% en moyenne. Cette augmentation a été spectaculaire entre 2020 et 2021 de l'ordre de 94,4%.

Quant au nombre de candidatures, il est de 70 328 en 2021 dont 55,4% de femmes. Entre 2020 et 2021, le nombre de candidatures a plus que doublé. Cela peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de concours dans la même période. Au cours des 5 dernières années le nombre de candidatures a connu une hausse moyenne annuelle de 11,9%. Toutefois l'année 2020 a enregistré le plus faible nombre de candidatures (29 815).

En ce qui concerne le nombre de postes à pourvoir, il est de 6218 en 2021 contre 4113 en 2020 soit une hausse de 51,2%. En effet, 72,3% des postes à pourvoir concernaient les cadres supérieurs. Sur la période 2017-2021 on constate une tendance à la hausse du nombre de postes à pourvoir en moyenne de 9,6% l'an. Ce qui contraste avec le nombre de postes à pourvoir pour les concours directs avec formation qui a fortement baissé de 19,3% au cours de la période. Cette situation traduit la volonté de l'Etat de faire recours à un personnel immédiatement prêt à travailler.

Le nombre de candidatures par poste à pourvoir au titre des concours sur mesures nouvelles a connu une tendance à la hausse au cours de la même période passant de 9,3 en 2017 à 11,3 en 2021 avec une forte valeur enregistrée en 2018 (14,9 candidatures pour un poste).

Pour ce qui est du nombre de postes pourvus, il est de 4428 en 2021 contre 6218 postes à pourvoir soit un écart de 1790. Il laisse entrevoir soit une baisse du niveau des candidats à ces types de concours, soit à la complexité des sujets qui leur sont soumis, soit à une diminution de la pénurie sur le marché du travail pour certains profils jadis rares. Le plus grand nombre de postes pourvus relève du ministère de l'éducation

Concours direct sans formation : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont directement intégrés et affectés.

Candidature : Dossier complet reçu par le jury de réception. Tout citoyen ou tout individu remplissant les conditions prévues par les textes peut prendre part à plusieurs concours.

Postes pourvus : Candidats admis sur la liste principale à l'issue des concours.

Postes à pourvoir : Places mises en compétition par la fonction publique.

Source de données : Annuaire statistique de 2021 du MFPTPS

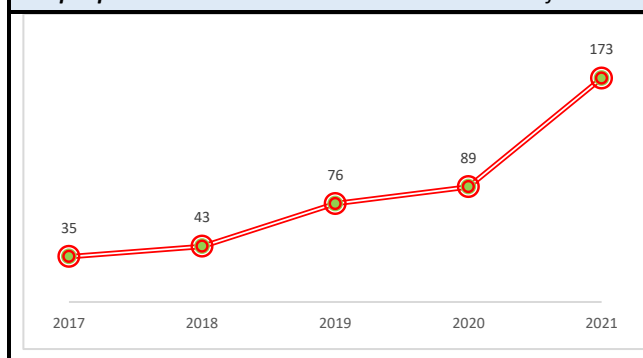
Tableau 12 : Nombre de postes à pourvoir

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Effectif	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
6 218	72,3	2 105	51,18%	1 904	44,13	9,6

Tableau 13: Evolution du nombre de candidatures par poste à pourvoir

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de candidatures	40 074	43 143	55 005	29 815	70 328
Nombre de poste à pourvoir	4 314	2 898	4 807	4 113	6 218
Nombre de candidatures par poste à pourvoir	9,3	14,9	11,4	7,2	11,3

Graphique 29: Evolution du nombre de concours sans formation



Graphique 30: Evolution du nombre de candidatures

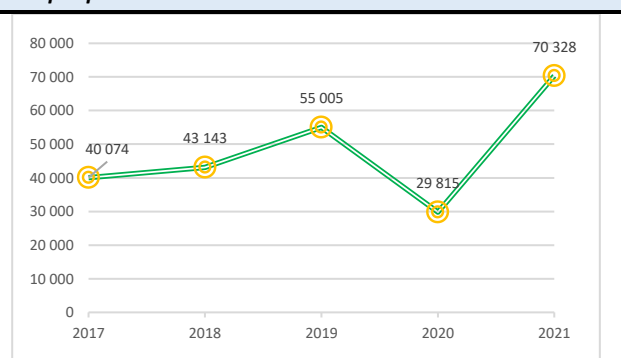


Tableau 14 : Nombre de postes à pourvoir par ministère/Institution

Ministère/Institution	Postes à pourvoir
Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation	4 310
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	1 108
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	203
Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	195
Ministère de la Transition digitale, des Postes	159
Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles,	110
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	94
Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	16
Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière	9
Cours des Comptes	8
Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	6

2.3.3. Recrutement sur sélection de dossiers

Points saillants :

- ☞ plus de la moitié des recrutements sur dossiers concerne des agents de bureau ;
- ☞ près d'un quart des agents recrutés sont du Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Protection Sociale.

Commentaires :

Le nombre d'agents recrutés sur sélection de dossiers est de 347 en 2021 dont 41,8% de femmes. De 2017 à 2021 ce nombre a fortement fluctué. De 463 en 2017, il est passé à 42 en 2018, 18 en 2019 avant de remonter en flèche en 2020 à 216.

Pour l'année 2021 le plus grand nombre de recrutements est fait pour les agents de bureau avec 54,18%.

Selon la répartition des effectifs des agents recrutés par ministère, le MFPTPS vient en tête avec 24,41%. Quant aux institutions, la présidence du Faso enregistre l'effectif le plus important avec 14 agents sur un ensemble de 37.

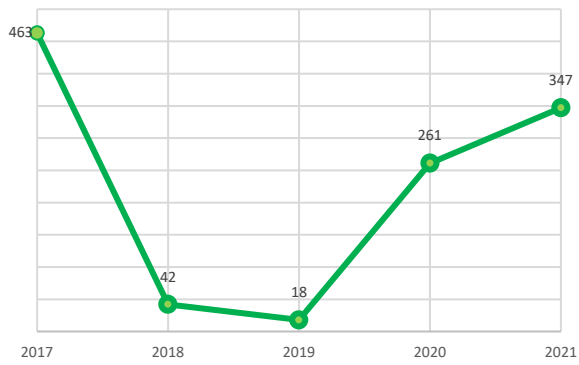
Recrutement sur sélection de dossiers : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par analyse des dossiers des candidats à la suite duquel les admis sont directement intégrés et affectés.

Source de données : Annuaire statistique du MFPTPS 2021

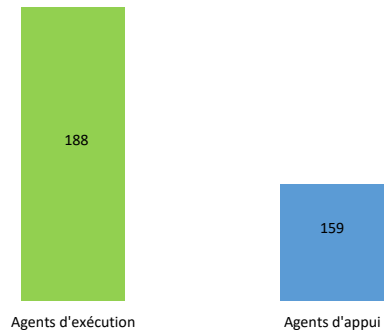
Tableau 15 : Nombre d'agents recrutés sur sélection sur dossier

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
			2020		2017		
Effectif	% femmes	% agents d'exécution	Nombre	En %	Nombre	En %	
347	41,7	54,1	86	32,9	-116	-25	-6,9

Graphique 31: Evolution du nombre de recrutement sur dossiers



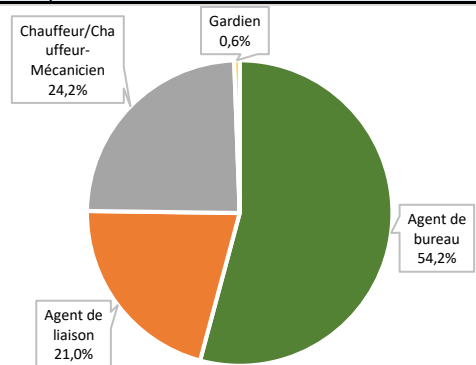
Graphique 32: Répartition selon la catégorie



Graphique 33: Répartition entre ministères et institutions



Graphique 34: Répartition des recrutements sur dossier selon l'emploi



2.3.4. **Concours professionnels/examens de reclassements**

Points saillants :

- ☞ Tendance à la baisse du nombre de postes à pourvoir et pourvus;
- ☞ 67,78% de ces concours concernent le recrutement de cadres supérieurs ;
- ☞ 56,78% du nombre de postes pourvus sont du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Commentaires :

Le nombre de concours professionnels est passé de 209 en 2020 à 149 en 2021 soit une baisse de 28,7%. Le recrutement de cadres supérieurs représente 67,8%. De 2017 à 2021, on note une tendance baissière du nombre de concours professionnels de l'ordre de 5,9%.

Le nombre de candidatures aux concours et examens professionnels en 2021 est de 28 634 dont 73,7% d'hommes. On note une augmentation de 15,9% par rapport à l'année 2020. Ce nombre a cependant baissé en moyenne de 1,20% entre 2017 et 2021. Cela constitue un corollaire à la baisse du nombre de concours professionnels et examens de reclassements. Le ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales enregistre à lui seul 41,2% de ces candidatures.

En ce qui concerne le nombre de postes à pourvoir, il est de 3490 en 2021. On note une hausse de 11,3% par rapport à 2020. Cependant, de 2017 à 2021 la tendance est à la baisse de l'ordre de 6,9%. Le MENAPLN occupe la première place avec 49,4% des postes à pourvoir suivi du ministère de la santé avec 30%.

Quant au nombre de postes pourvus, il est de 2721 en 2021 avec une baisse de 3,9% par rapport à 2020. De 2017 à 2021, le nombre de postes pourvus a baissé en moyenne de 7,3% d'une année à l'autre. On relève que 56,8% des postes pourvus sont du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales et 21,3% sont celui de la santé.

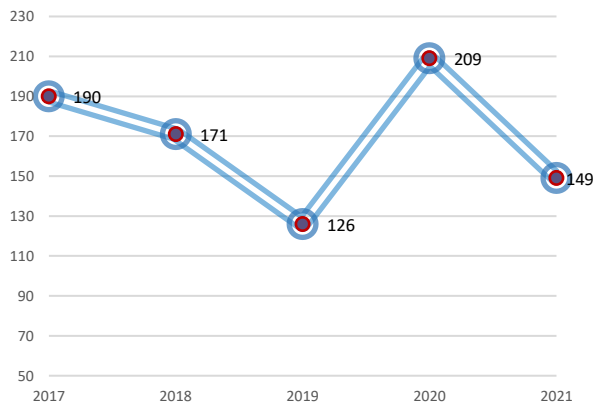
Concours professionnel : Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test et d'une formation professionnelle. Cette sélection répond à un nombre de postes à pourvoir répondant aux besoins de l'administration.

Examen de reclassement : Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test. Le plus souvent le nombre de postes à pourvoir n'est pas limité, tous les candidats ayant la moyenne sont reclassés dans la catégorie supérieure à leur position initiale dès leur admission définitive.

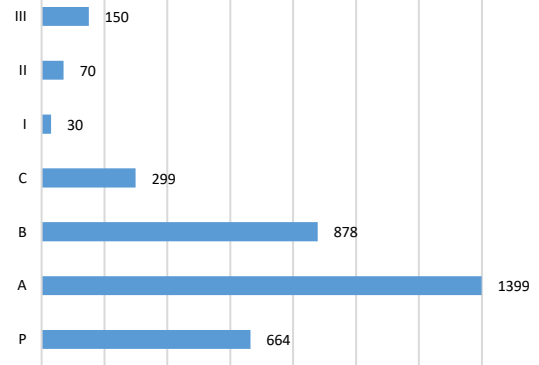
Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2021*

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Effectif	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
149	69,7	-60	-28,7	-41	-21,57	-5,9

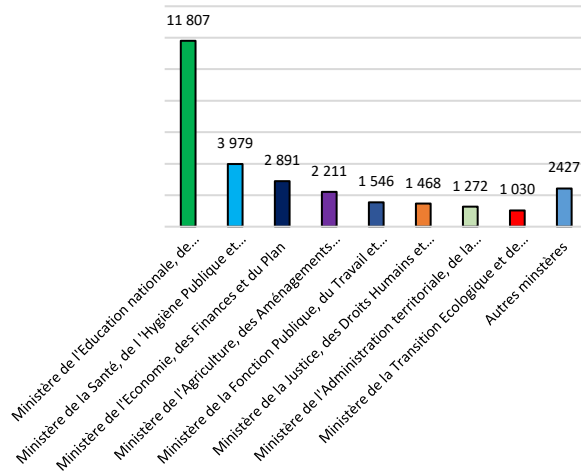
Graphique 35: Evolution du nombre de concours professionnels



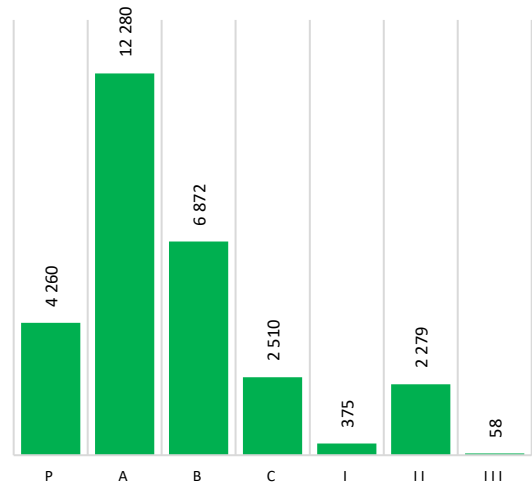
Graphique 36 : Nombre de postes à pourvoir par catégorie



Graphique 37: Nombre de candidatures par ministère



Graphique 38: Répartition par catégorie



2.3.5. Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat

Points saillants

- ☞ 89,9% des agents intégrés en 2021 relève du statut général ;
- ☞ 63,2% des agents intégrés en 2021 sont du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Commentaires :

Pour l'année 2021, 7 911 agents ont été intégrés dans la fonction publique d'Etat dont 71,5% d'hommes. Parmi eux, 89,9% relève du statut général. Comparé à celui de l'année 2020, on note une baisse du nombre d'agents intégrés de 2,0%. De l'année 2017 à 2021, le nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat a connu une baisse moyenne de 12,0%.

Une répartition selon les âges montre que les agents de 25 à 29 ans sont majoritaires avec 43,4% de l'effectif. Les plus jeunes (18 à 20 ans) et les plus âgés (40 ans et plus) occupent le bas de l'échelle avec respectivement 0,2% et 0,5% de l'effectif des agents intégrés.

Parmi les agents intégrés, 63,2% relèvent du MENAPLN suivi du ministère de la santé, de l'hygiène publique et du bien-être avec 11,8%. Le plus faible effectif est enregistré au ministère des armées, et des anciens combattants avec 8 agents soit 0,1% de l'effectif.

Au niveau des institutions, on note que sur les 49 agents intégrés en 2021, la présidence du Faso enregistre le plus grand nombre des intégrés avec 38,8% de l'effectif.

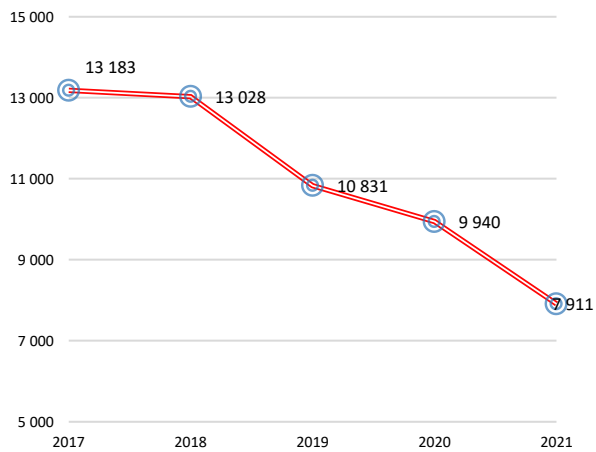
Intégration : Acte administratif d'incorporation d'un travailleur dans le corps des fonctionnaires.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2021*

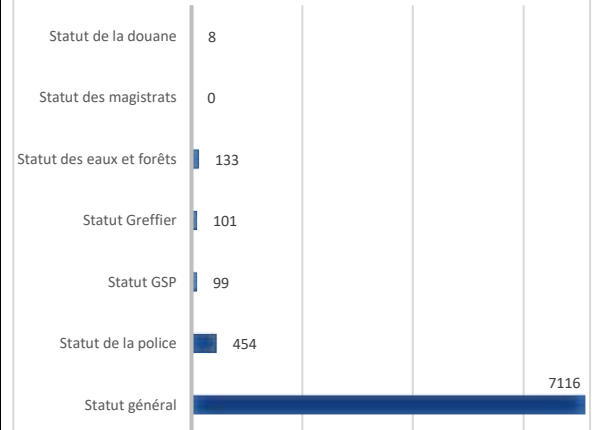
Tableau 17 : Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
			2020		2017		
Effectif	% femmes	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
7 911	28,5	50	-2 029	-20,41	-5272	-39,99	-9,7

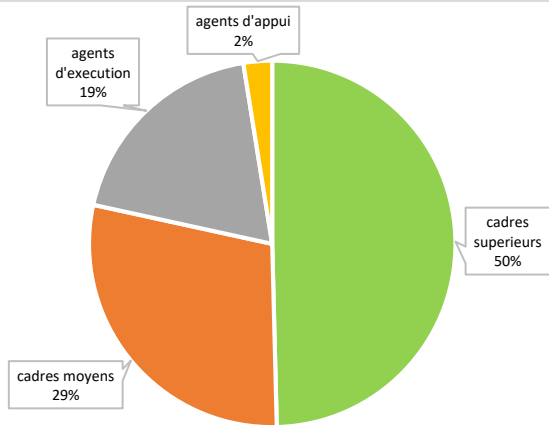
Graphique 39: Evolution du nombre d'agents intégrés



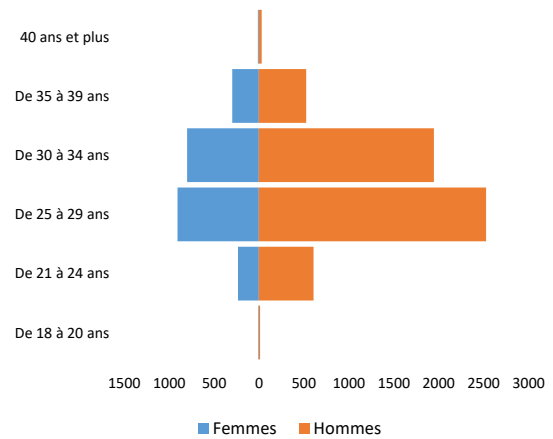
Graphique 40: Répartition du nombre d'agents intégrés par statut



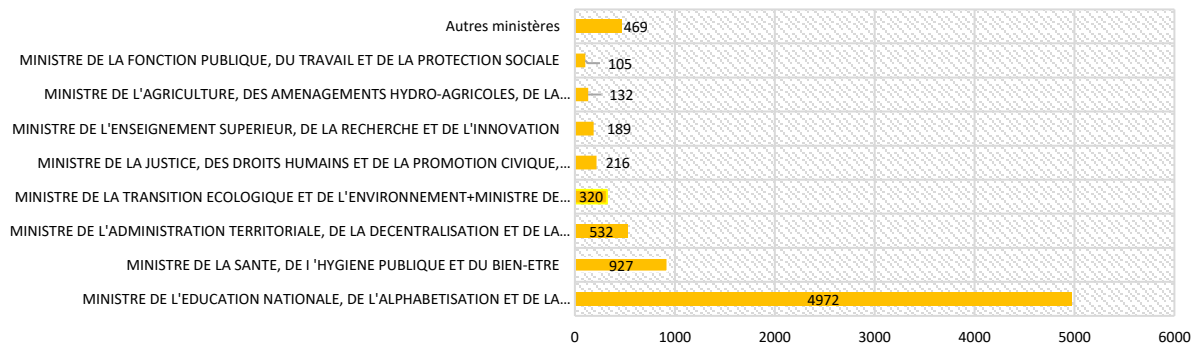
Graphique 41: Répartition d'agents intégrés par catégorie



Graphique 42: Pyramide des âges des agents intégrés



Graphique 43 : Nombre d'agents intégrés par ministère



2.4. Départ à la retraite

Point saillant :

- ❖ 35,21% des départs à la retraite en 2021 s'enregistre auprès des cadres supérieurs.

Commentaires :

Pour l'année 2021, la fonction publique d'Etat a enregistré 1.522 départs à la retraite dont 71,7% d'hommes. Le nombre de départ à la retraite a connu une hausse en 2021 par rapport à 2020 de 20,0%. Les fonctionnaires qui relèvent du statut général sont majoritaires avec 86,7% des effectifs de départs à la retraite suivi de la police avec 7,7%

Au cours des cinq (5) dernières années, le nombre de départs à la retraite a connu une hausse de 5,0% en moyenne.

Selon la répartition des départs à la retraite par catégorie, les cadres supérieurs représentent le plus grand nombre avec 35,2%, tandis que le plus faible nombre a été enregistré parmi les agents d'appui avec un effectif de 197 soit 12,9%.

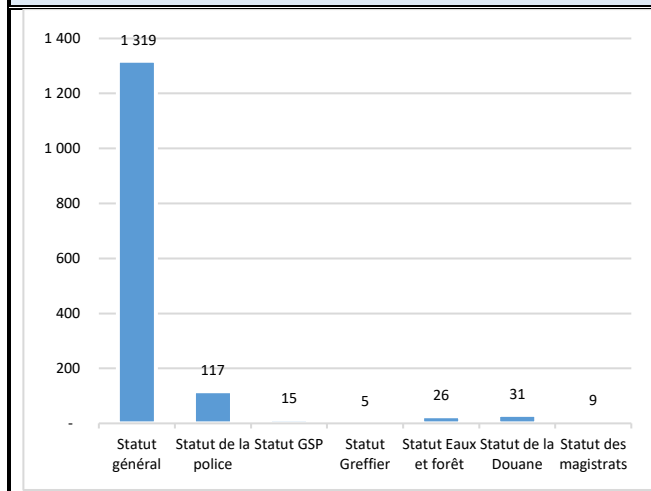
Retraite : Situation d'un agent après qu'il ait atteint l'âge minimum lui permettant de quitter son activité professionnelle et de continuer à toucher un revenu appelé pension.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2021*

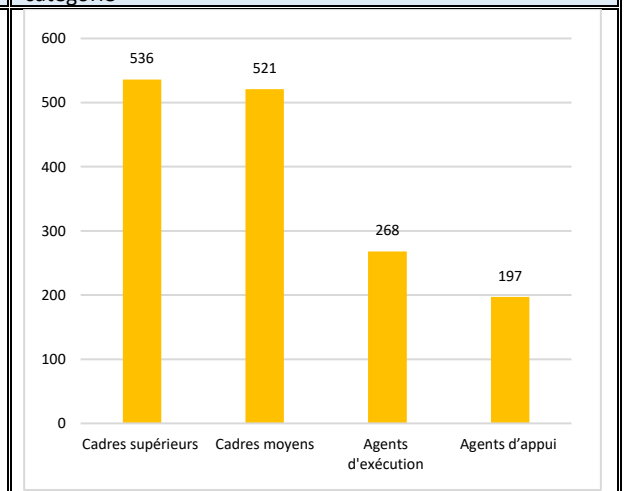
Tableau 18: Effectif des départs à la retraite

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Effectif	% Hommes	Nombre	En %	Nombre	En %	
1 522	71,68	254	20,0	270	21,5	3,9

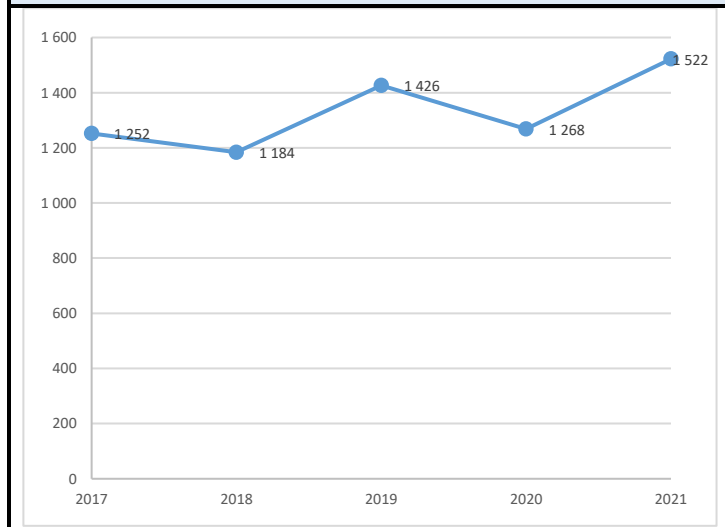
Graphique 44: Répartition des départs à la retraite par statut



Graphique 45: Répartition des départs à la retraite par catégorie



Graphique 46 : Evolution des départs à la retraite



3. STATISTIQUES DU TRAVAIL

3.1. Contrôle d'établissements

Points saillants

- ☞ Tendance à la hausse du nombre d'établissements contrôlés entre 2017 et 2021 ;
- ☞ Plus de la moitié des établissements contrôlés en 2021 concerne les branches B6 et B9.

Commentaire

En 2021, les services d'inspection du travail ont contrôlé 1 853 établissements. Cet effectif a connu des hausses respectives de 16,5% et 73,8% comparativement à 2020 et 2017.

Sur la période 2017 à 2021, le nombre d'établissements contrôlés a connu une hausse avec un taux annuel moyen d'accroissement de 14,8%. Cependant, en 2020 on note une baisse du nombre d'établissements contrôlés, qui pourrait s'expliquer par l'impact de la pandémie à COVID 19 sur les activités des services d'inspection du travail.

Sur les 1 853 établissements contrôlés en 2021, les branches B6 (commerce de gros et de détail, des restaurants et hôtels) et B9 (les services fournis à la collectivité, les services sociaux et les services personnels) représentent 66,0% de l'effectif total. Ces branches représentent respectivement 35,5% et 29,6%. Sur la période 2017-2020 les branches B6 et B9 représentent toujours plus de la moitié des établissements contrôlés. Cela s'explique par la prédominance de ces établissements dans le tissu économique.

En 2021, sur les treize (13) Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS), celles du Centre et des Hauts-Bassins totalisent 40,3% des établissements contrôlés. En effet, la majorité des établissements du pays sont implantés dans ces deux grandes régions.

Etablissement contrôlé : Etablissement ayant été visité par les services d'inspection du travail et de la sécurité sociale. Au niveau régional, il correspond au nombre de visites des services de la Direction régionale du travail et de la sécurité sociale aux établissements de la région. Au niveau national, il s'agit de la sommation des établissements contrôlés par région.

Branches d'activités :

Branche 1 (B1) : Agriculture, chasse, sylviculture et pêche
Branche 2 (B2) : Industries extractives
Branche 3 (B3) : Industries manufacturières
Branche 4 (B4) : Electricité, gaz et eau
Branche 5 (B5) : Bâtiment et travaux publics
Branche 6 (B6) : Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels
Branche 7 (B7) : Transports, entrepôts et communications
Branche 8 (B8) : Banque, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises
Branche 9 (B9) : Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels
Branche 10 (B10) : Activités mal désignées

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2021*

Tableau 19 : Nombre d'établissements contrôlés

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Effectif	% Branche 6	Nombre	En %	Nombre	En %	
1 853	36	263	15,5	787	73,8	14,8

Tableau 20: Nombre d'établissements contrôlés par branche d'activité

Branche d'activité	Secteurs d'activités	Contrôle en 2020	Contrôle en 2021	Ecart relatif (en %)
Branche 1	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	5	2	-60,0
Branche 2	Industries extractives	16	19	18,8
Branche 3	Industries manufacturières	209	220	5,3
Branche 4	Electricité, gaz et eau.	12	15	25,0
Branche 5	Bâtiment et travaux publics	68	59	-13,2
Branche 6	Commerce de gros et de détail; restaurants et hôtels	546	665	21,8
Branche 7	Transports, entrepôts et communications	78	81	3,8
Branche 8	Banque, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	92	208	126,1
Branche 9	Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels	562	549	-2,3
Branche 10	Activités mal désignées	2	35	1650

Graphique 47: Evolution du nombre d'établissements contrôlés

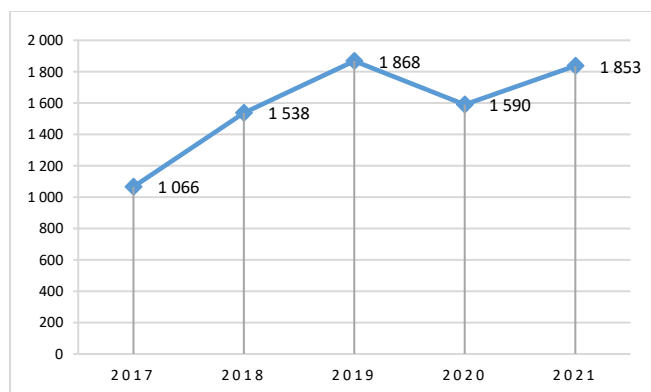


Tableau 21 : Nombre d'établissements contrôlés par région

Région	2020	2021	Ecart (%)
Boucle du Mouhoun	52	82	57,7
Cascades	136	115	-15,4
Centre	436	516	18,3
Centre-Est	139	135	-2,9
Centre-Nord	29	36	24,1
Centre-Ouest	155	156	0,6
Centre-Sud	83	81	-2,4
Est	62	67	8,1
Hauts-Bassins	130	231	77,7
Nord	117	137	17,1
Plateau Central	77	100	29,9
Sahel	53	66	24,5
Sud-ouest	121	131	8,3
Ensemble	1 590	1 853	16,5

3.2. Infractions à la législation du travail

Points saillants

- ☞ Près de 1/4 des infractions en 2021 porte sur la carte de travail ;
- ☞ Une moyenne de 54,8 infractions par établissement contrôlé en 2021 ;
- ☞ Près de quatre (04) infractions sur cinq (05) ont fait l'objet de mises en demeure en 2021.

Commentaires :

En 2021, 100 663 infractions à la législation du travail ont été constatées dans les 1 837 établissements contrôlés par les DRTPS, soit une moyenne de 54,8 infractions par établissement contrôlé. Environ 25% de ces infractions sont liées à la non détention de la carte de travail, 18,3% aux visites médicales et aux affiliations à l'OST et 15,2% aux affiliations, immatriculations et cotisations CNSS. On observe une tendance globale à la baisse des infractions sur la période 2017-2021 du nombre moyen d'infraction par établissement contrôlé.

Suite à la constatation de ces infractions, des mesures sont prises pour y remédier. Parmi ces mesures prises, 21,5% concernent les observations, 78,4% les mises en demeure, 0,03% les procès-verbaux d'infractions et 0,1% les procès-verbaux d'amendes.

Il est à noter que certains procès-verbaux d'infractions sont dressés lorsque les mises en demeure n'ont pas été respectées.

Entre 2020 et 2021, on constate une légère hausse du nombre de mise en demeure passant de 64846 à 78984 et des PV d'infraction de 14 à 34. Les observations et les PV d'amendes sont en baisse respectivement de 22,8% et de 22,4%.

En 2021, le nombre moyen d'infractions par établissements contrôlés dans les treize (13) régions est de 54,8. Quatre régions enregistrent un nombre moyen d'infraction supérieur à la moyenne de l'ensemble. Il s'agit des régions du Centre-Nord (111), du Centre (89), du Plateau Central (64) et du Centre-Est (60).

Tableau 22: Nombre moyen d'infractions à la législation du travail par établissement contrôlé

En 2021		Variation de 2021 par rapport à	
		2020	
Nombre moyen	Région du Centre-Nord	Nombre	%
54,80	111	-2	-3,2

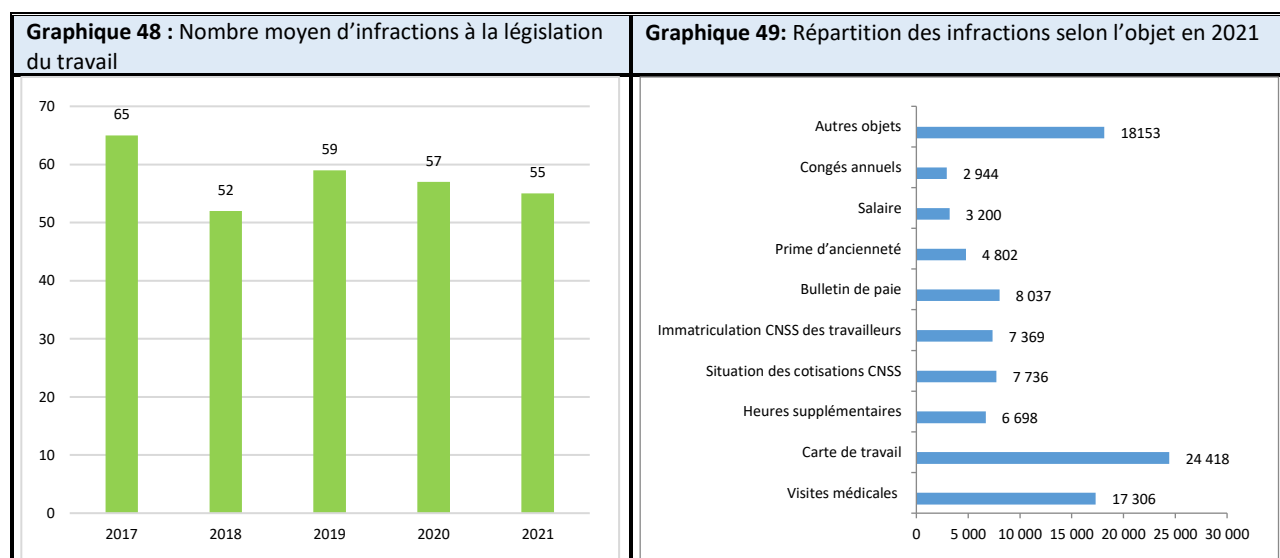


Tableau 23: Répartition des infractions par type de résolution

Type de résolution	En 2020		En 2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Observations	27 989	30,10	21 613	21,45
Mises en demeure	64 846	69,73	78 984	78,40
PV d'infraction	14	0,02	34	0,03
PV d'amende	152	0,16	118	0,12
Total	93 001	100	100 749	100

3.3. Conflits de travail

3.3.1. Nombre de litiges

Points saillants

- 👉 Environ un litige sur deux a fait l'objet de conciliation en 2021
- 👉 Principal point de litige : salaire
- 👉 Près de 40% des litiges traités dans la région du Centre en 2021

Commentaires :

En 2021, 14 505 points de litiges ont été traités par les treize (13) DRTPS. Entre 2020 et 2021, le nombre de litiges traité a connu une hausse de 10,3%. Sur la période 2017-2021 une augmentation moyenne annuelle de 19,2% du nombre de litiges traités a été enregistrée.

Sur l'ensemble des points de litiges enregistrés en 2021, 47,3% ont fait l'objet de conciliation dans les DRTPS. Le point de litige « congés payés » est celui qui a obtenu le plus de conciliation (18,2%).

Parmi les points de litiges, le salaire est le premier point de réclamation avec 14,8% suivi de près des congés payés avec 14,7%. Sur la période 2017-2021, les principaux points de réclamation sont le salaire, les congés payés, le certificat de travail et le préavis.

En 2021, la DRTPS/Centre a traité 38,2% des litiges, suivi de celle des Hauts-Bassins (14,0%). Les DRTPS/Centre et des Hauts-Bassins demeurent celles ayant traitées plus de litiges ces cinq (05) dernières années. Cela s'explique par le dynamisme de l'activité économique dans ces régions.

La somme dues issue des règlements des points de litiges en 2021 est estimée à 1,5 milliards de FCFA. La région du Centre totalise à elle seule 41,7% de ces sommes. De la répartition des sommes dues par points de litiges, 30% revient au salaire.

Les informations sur les litiges de travail sont obtenues en effectuant, dans les inspections du travail, un dépouillement systématique des fiches et des registres des conflits de travail.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2021*

Tableau 24: Nombre de litiges

En 2021				Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
Nombre	% Conciliation	% Région du Centre	% Congés payés	2020		2017		
				Nombre	%	Nombre	%	
14 505	47,3	38,2	18,2	1 351	10,3	7 318	101,8	19,2

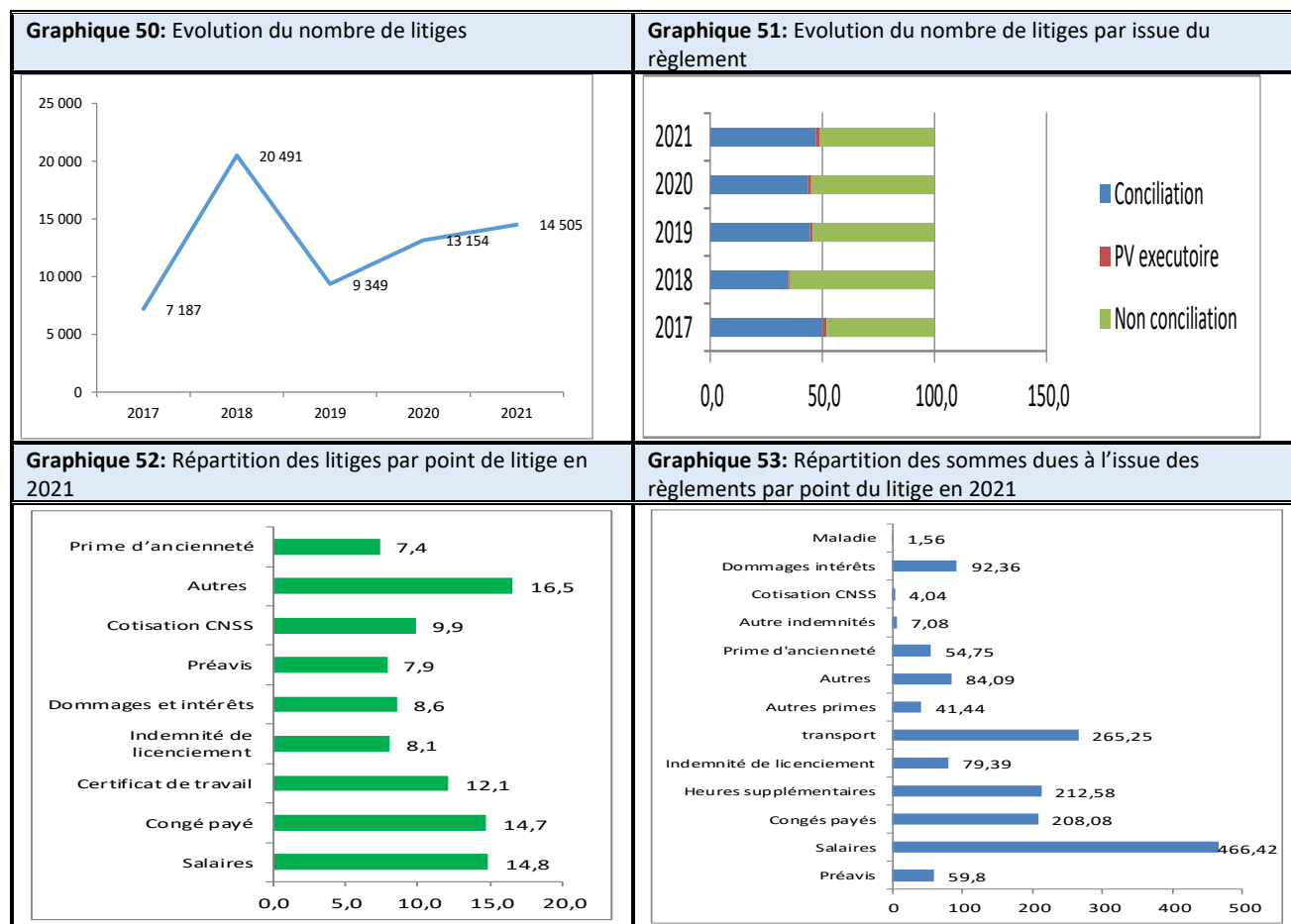


Tableau 25: Répartition des litiges et des sommes dues par région en 2021

Région	Litiges		Sommes dues en Millions de	
	Nombre	%	Montant	%
Boucle du Mouhoun	292	5,7	26,09	1,7
Cascades	710	13,9	479,69	30,4
Centre	2 034	39,9	656,81	41,7
Centre-Est	82	1,6	18,08	1,1
Centre-Nord	49	1,0	28,97	1,8
Centre-Ouest	278	5,4	26,04	1,7
Centre-Sud	19	0,4	12,45	0,8
Est	39	0,8	5,03	0,3
Hauts-Bassins	984	19,3	115,13	7,3
Nord	469	9,2	55,27	3,5
Plateau Central	63	1,2	110,34	7,0
Sahel	19	0,4	35,52	2,3
Sud-Ouest	65	1,3	7,42	0,5
Ensemble	5 103	100,0	1 576,84	100,0

3.3.2. Conflits individuels et collectifs

Points saillants

- 👉 5 103 conflits individuels et 06 collectifs en 2021
- 👉 Environ 40% des conflits individuels traités dans la DRTPS / Centre en 2021
- 👉 57% des conflits individuels de travail conciliés et 66,67% des conflits collectifs en 2021

Commentaires :

En 2021, les services d'inspection du travail ont traité 5 103 conflits individuels contre 4 178 en 2020 soit une hausse de 22,1%. De 2017-2021, une évolution en dent de scie des conflits individuels traités avec un taux d'accroissement moyen annuel de 19% a été observée. Sur le total des conflits individuels traités par les DRTPS, le Centre totalise 40% suivie des Hauts-Bassins, 19,3%.

En ce qui concerne les conflits collectifs de travail, il a été enregistré 9 en 2021 contre 10 en 2020 soit une baisse de 10 %. Sur la période 2017-2021, on observe la même évolution que celle des conflits individuels.

En 2021, 56,8% des conflits individuels ont connu un règlement à l'amiable au niveau des DRTPS. La Boucle du Mouhoun a enregistré le plus fort taux de conciliation par rapport au nombre de conflits individuels traités (97,95%) suivie du Sud-ouest (92,3%) et du Plateau Central (92,06%). Par rapport à la moyenne nationale des conflits individuels conciliés, trois (03) DRTPS dont le Centre, les Hauts-Bassins et le Nord enregistrent un taux en dessous de cette moyenne.

Les conflits collectifs traités par les DRTPS et la Direction Générale du Travail (DGT) ont enregistré un taux de conciliation global de 55,5% en 2021 contre 50% en 2020.

Ces informations témoignent de la contribution des acteurs du monde du travail à la promotion du dialogue social dans les relations professionnelles et à l'apaisement du climat social.

NB : Les DRTPS traitent des conflits collectifs relevant de leur ressort territorial tandis que la DGT traite de ceux relevant de plusieurs ressorts territoriaux.

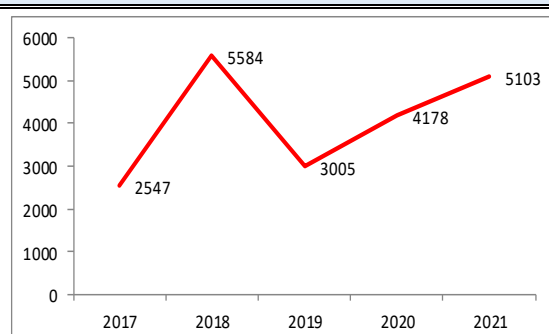
Tableau 26: Nombre de conflits individuels

2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Nombre	% Conciliation	Nombre	%	Nombre	%	
5 103	57	925	22,1	2 556	100,4	19

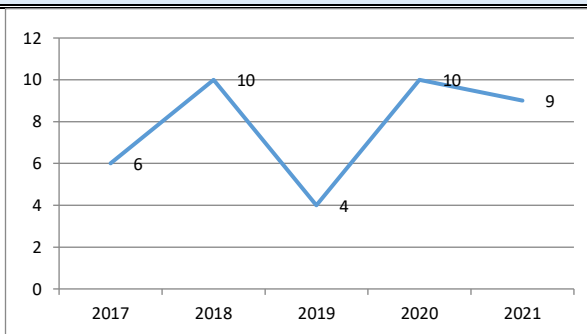
Tableau 27: Nombre de conflits collectifs

2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Nombre	% Conciliation	Nombre	%	Nombre	%	
9	55,5	-1	-10	3	50	10,7

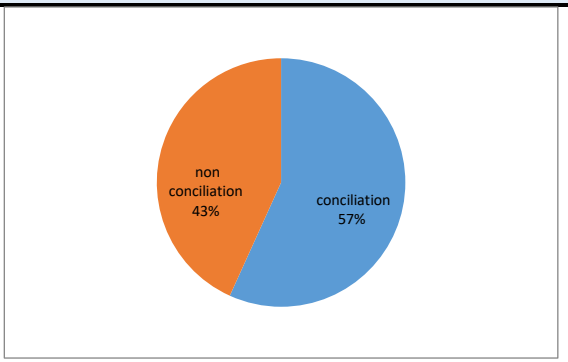
Graphique 54: Evolution des conflits individuels



Graphique 55: Evolution des conflits collectifs



Graphique 56: Conflits individuels traités et taux de conciliation



3.4. Mouvements des travailleurs

Points saillants

- ☞ 70% des mouvements des travailleurs sont des embauches en 2021
- ☞ la moitié des mouvements des travailleurs est enregistrée à la DRTPS/Centre en 2021

Commentaires :

En 2021, les services d'inspection du travail ont enregistré 3 875 mouvements des travailleurs (embauches, licenciements, démissions, décès, fin de contrat). Comparativement à 2020, ces mouvements des travailleurs sont en baisse de 6,5%. Sur la période 2017-2021, le taux annuel moyen d'accroissement de ces mouvements est de 7,0%.

Parmi ces mouvements des travailleurs enregistrés auprès des DRTPS, 70% d'entre eux représentent les embauches suivies de très loin par les cas de licenciements (26,3%). Sur la tendance de ces cinq dernières années, les cas d'embauches ont toujours occupé la première place variant entre 77,2% et 62,3%. Cela pourrait s'expliquer surtout par l'obligation faite aux employeurs de faire viser les contrats de travail des non nationaux.

En 2021, la DRTPS/Centre a enregistré plus de mouvements des travailleurs avec 50,0% suivie de loin de celle du Nord (10,2%). Sur les cinq dernières années, le Centre a enregistré le plus de mouvements des travailleurs oscillant entre 35,3% et 64,6%.

NB : Les informations concernant les effectifs des mouvements des travailleurs ne sont pas exhaustives car certains employeurs ne communiquent pas les mouvements de leurs travailleurs auprès des services d'inspection du travail.

Les mouvements des travailleurs sont enregistrés au cours de l'année dans les services de l'Inspection du travail.

Les embauches sont considérées comme des entrées tandis que les licenciements, démissions, retraites et décès sont des sorties.

Sorties : c'est l'ensemble des licenciements, des démissions, des décès et des départs à la retraite

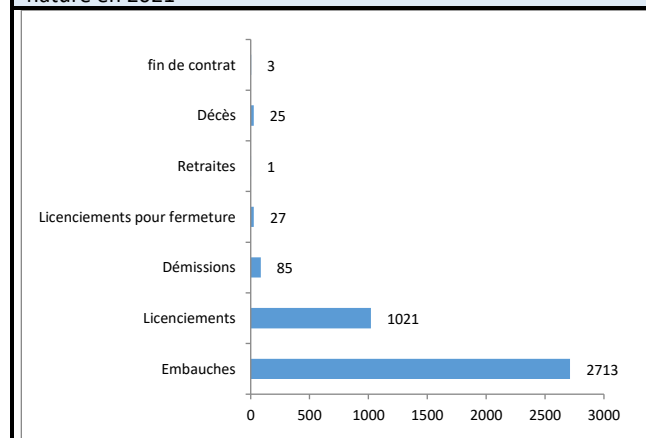
Ratio embauches/ sorties des travailleurs : Rapport des embauches sur les sorties. Ce ratio qui est calculé aux niveaux national et régional permet d'apprécier l'équilibre entre entrées et sorties des travailleurs. Lorsqu'il est égal à 1, cela signifie qu'il y a autant d'embauches que de sorties.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2021*

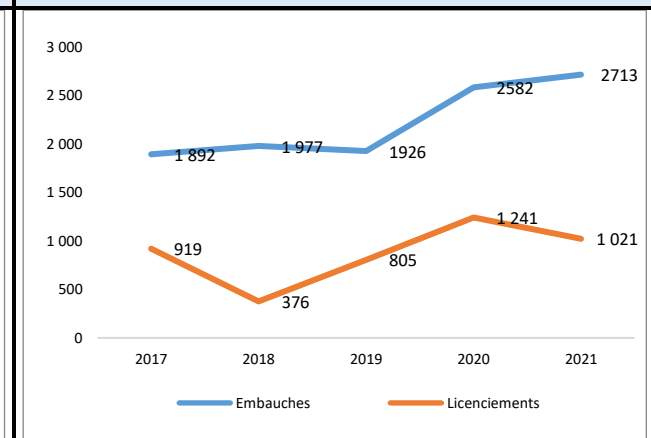
Tableau 28: Nombre de mouvements des travailleurs

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
		2020		2017		
Nombre	% Embauches	Nombre	%	Nombre	%	
3 875	70	-269	-6,5	918	31	7

Graphique 57: Répartition des mouvements de travailleurs par nature en 2021



Graphique 58: Evolution des embauches et des licenciements



3.5. Contrats de travail

Points saillants

- ☞ 71% des contrats de travail sont des CDD ;
- ☞ Plus de la moitié (51,4%) des contrats signés dans la branche B2 concerne des non nationaux ;
- ☞ La branche d'activité B9 enregistre le plus grand nombre de contrats visés ;
- ☞ Un contrat sur quatre conclu avec une femme.

Commentaires :

En 2021, 2 208 contrats de travail ont été visés par les services d'inspection du travail contre 1 989 en 2020 soit une hausse de 11%.

Sur la période 2017-2021, le taux d'accroissement annuel moyen des contrats de travail visés est de 6,4%.

Sur l'ensemble des contrats de travail visés, 71% sont des Contrats de travail à durée déterminée (CDD) et 29% des Contrats de travail à durée indéterminée (CDI). La tendance sur les cinq dernières années montre que les CDD sont toujours plus nombreux que les CDI avec une proportion variant entre 67,0% et 80,7%. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la législation du travail en vigueur ait rendu flexible le renouvellement des CDD en donnant aux employeurs la possibilité de renouveler sans limitation sauf cas d'abus laissé à l'appréciation de la juridiction compétente.

Parmi ces 2 208 contrats de travail, 51,4% sont conclus avec des non nationaux contre 48,6% avec les nationaux. La branche d'activité B9 enregistre le plus grand nombre de contrats visés (44,9%).

Selon la répartition par branche d'activité et par nationalité, les contrats conclus avec les nationaux se situent plus dans la branche B9 (70,3%) alors que ceux conclus avec les non nationaux se retrouvent plus dans la branche B2 (51,4%). Cette dernière situation pourrait s'expliquer par le fait que les postes stratégiques dans les sociétés minières sont occupés par des expatriés.

Suivant la répartition par sexe, 25,4% des contrats visés en 2021 concernent les femmes et 64,6% les hommes.

En 2021, la DRTPS/Centre a enregistré 35,9% des contrats de travail des nationaux suivi de loin par les Hauts Bassins (13,6%).

Les contrats de travail sont enregistrés au cours de l'année par les services des inspections du travail. Les dispositions prévues aux articles 56 et 62 de la loi n°028-2008/AN portant code du travail au Burkina Faso implique que l'enregistrement des contrats des non-nationaux est obligatoire.

Nationaux : Travailleurs de nationalité burkinabè

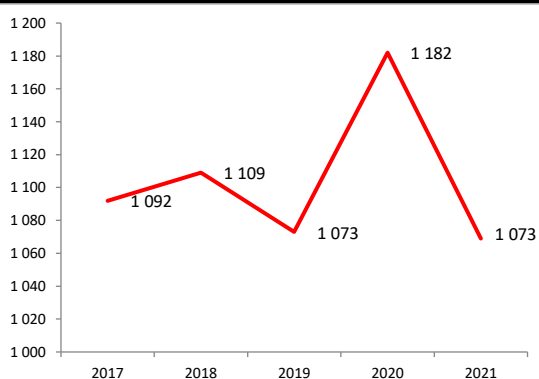
Non nationaux : Travailleurs de nationalités étrangères

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2021*

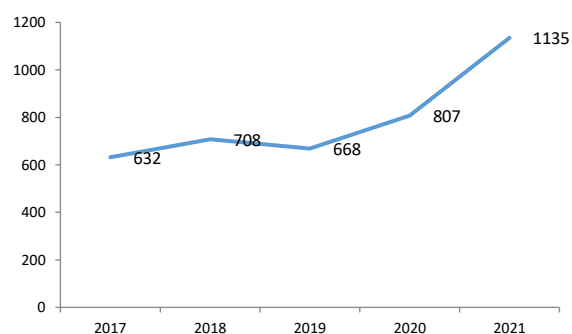
Tableau 29 : Evolution des contrats de travail

En 2021				Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
Nombre	% CDI	% Non nationaux	% Femmes	2020		2017		
				Nombre	%	Nombre	%	
2 208	29	51,4	25,45	219	11	480	27,84	6,4

Graphique 59: Evolution des contrats des nationaux



Graphique 60: Evolution des contrats des non nationaux



Graphique 61: Evolution des contrats par nature (en %)

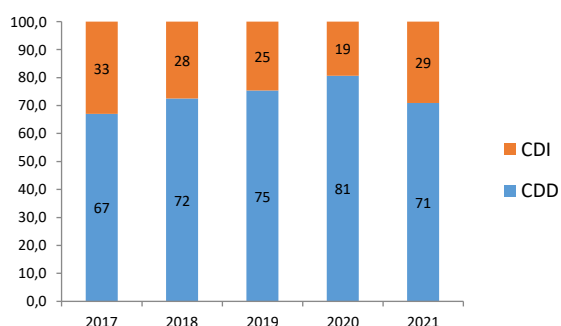


Tableau 30: Contrat de travail des nationaux par région					Tableau 31: Contrat de travail par branche d'activités				
Région	En 2021		Variation de 2021 par rapport à 2020		Branche d'activité	Contrats des nationaux en 2021		Contrats des non nationaux en 2021	
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
Boucle du Mouhoun	56	5,22	4	7,69	Branche 1	3	0,28	3	0,3
Cascades	30	2,80	-106	-77,94	Branche 2	3	0,28	583	51,4
Centre	385	35,88	-204	-34,63	Branche 3	97	9,04	73	6,4
Centre-Est	66	6,15	29	78,38	Branche 4	8	0,75	1	0,1
Centre-Nord	26	2,42	16	160,00	Branche 5	11	1,03	43	3,8
Centre-Ouest	41	3,82	23	127,78	Branche 6	160	14,91	95	8,4
Centre-Sud	3	0,28	-4	-57,14	Branche 7	23	2,14	25	2,2
Est	82	7,64	26	46,43	Branche 8	12	1,12	71	6,3
Hauts-Bassins	146	13,61	15	11,45	Branche 9	754	70,27	239	21,1
Nord	91	8,48	30	49,18	Branche 10	2	0,19	2	0,2
Plateau Central	22	2,05	9	69,23					
Sahel	60	5,59	27	81,82					
Sud-ouest	65	6,06	26	66,67					
Ensemble	1 073	100	-109	-9,22	Ensemble	1 073	100	1 135	100

3.6. Travail des enfants³

Points saillants

- ☞ Hausse importante du nombre d'enfants identifiés en situation de travail ;
- ☞ Plus d'un tiers des enfants identifiés en situation de travail sont dans la Région des Cascades ;
- ☞ 35,79% des enfants en situation de travail sont dans la branche d'activités B1

Commentaires :

En 2021, 1 467 enfants en situation de travail ont été identifiés lors des contrôles et des actions sensibilisations des DRTPS. Parmi ces enfants, 30,4% sont des filles. Sur les cinq dernières années, le taux d'accroissement moyen annuel du nombre d'enfants en situation de travail est de 103,2%. Cette hausse exponentielle pourrait s'expliquer par l'accompagnement des PTF dans les actions de lutte contre le travail des enfants qui ont permis à partir de 2018 d'identifier davantage les enfants en situation de travail dans certaines régions.

Au niveau régional, les Cascades enregistrent le plus d'enfants en situation de travail (36,4%) suivi du Sahel (23,5%) et du Centre Ouest (11,7%). Comparativement à 2020, les plus fortes baisses du nombre d'enfants en situation de travail ont été enregistrés dans les régions de l'Est (279), suivi du Sahel (173). Cela s'explique par le fait que la situation sécuritaire dans ces régions n'a pas permis aux services d'inspection du travail de mener à bien leurs activités d'identification et de sensibilisations.

La répartition par branche d'activités fait ressortir que les Branches B1 (35,8%) et B2 (31,3%) sont celles dans lesquelles se retrouvent le plus d'enfants en situation de travail. Cela s'expliquerait par la prédominance des activités agricoles et de l'orpaillage artisanal dans le pays.

Les informations sur l'âge et le sexe des enfants sont fournies par les concernés à l'occasion des actions de contrôles et de sensibilisation dans les entreprises.

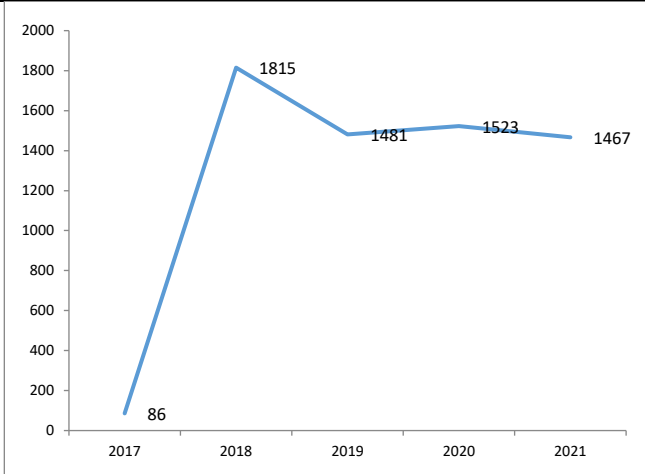
Sources statistiques : *Annuaire statistique du MFPTPS 2021*

³ Conformément à l'article 150 de la loi N°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail du Burkina Faso : « le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans »

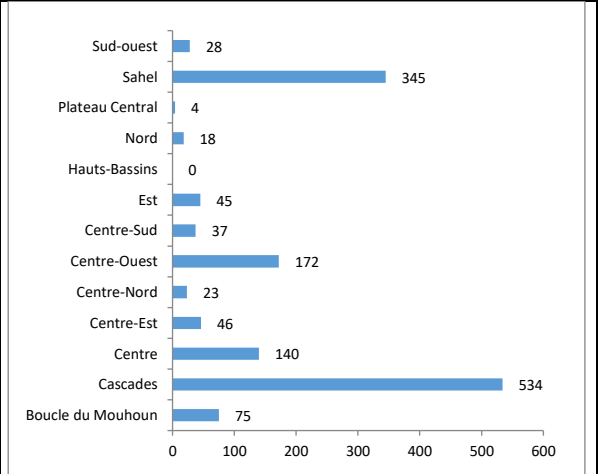
Tableau 32: Evolution du nombre d'enfants en situation de travail

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA
		2020		2017		
Nombre	% Filles	Nombre	%	Nombre	%	
1 467	30,40	-56	-3,7	1 381	1 605,81	103,2

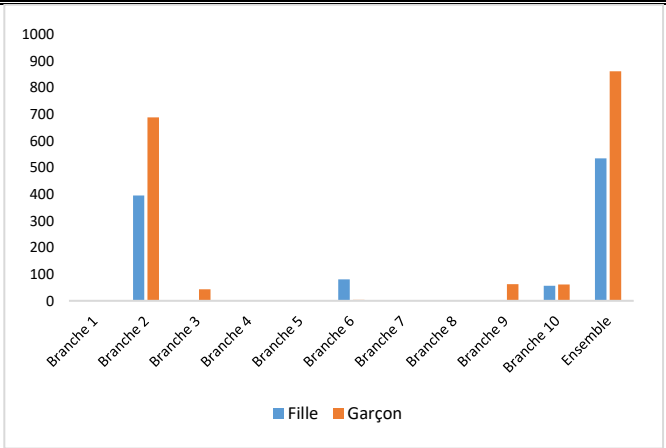
Graphique 62: Evolution du nombre d'enfants trouvés en situation de travail 2017 à 2021



Graphique 63: Répartition des enfants trouvés en situation de travail par région en 2021



Graphique 64: Répartition des enfants trouvés en situation de travail par branche d'activité selon le sexe en 2021



4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE

4.1. Risques professionnels

4.1.1. Risques professionnels soumis à enquête à la DRTPS

Points saillants

- ☞ 30,8% des accidents du travail et de maladies professionnelles en 2021 concernent des femmes ;
- ☞ 72,7% des accidents du travail et maladies professionnelles sont survenus sur le trajet en 2021 ;
- ☞ 60,2% des accidents du travail sont enregistrés dans la région du Centre en 2021.

Commentaires :

Au cours de l'année 2021, les services de l'inspection du travail ont mené à la demande de la caisse nationale de sécurité sociale, 425 enquêtes sur des cas présumés d'accidents du travail. Ces enquêtes ont permis d'aboutir à 423 cas d'accidents du travail, 02 cas d'accidents non professionnels. Sur les 425 dossiers soumis à enquête, 30,8% concernent les femmes. Cette proportion est en relative hausse par rapport à son niveau de 2017 qui était de 24,7%.

La majorité des accidents du travail, soit 72,7% a eu lieu sur le trajet. Ce taux est en hausse par rapport à son niveau de 2017 qui était de 41,7%. On constate que 11,3% des accidents du travail sont survenus en cours de missions et 10,1% au lieu habituel de travail. Comparativement à l'année précédente, les accidents dans son ensemble ont connu une légère hausse de 18,7% et une baisse de 0,9% par rapport à 2017.

Au cours des cinq (05) dernières années, le nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles identifié à l'issu des enquêtes menées par l'inspection du travail a connu une baisse moyenne annuelle de 0,2%. Pendant l'année 2021, il faut noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été signalée à l'issu des enquêtes.

Parmi les éléments matériels incriminés, il ressort que les moyens de transport ont causé le plus grand nombre d'accidents du travail en 2021 (61,4%). Ces accidents ont entraîné près de 46,1% des cas des lésions à sièges multiples. Les dommages causés

aux membres supérieurs viennent en seconde position avec 27,1%. Les cas les plus rares concernent les blessures au cou qui ne représentent que 0,7%.

Au niveau régional, plus de 07 cas d'accidents du travail sur 10 ont été répertoriés dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins. Ces deux régions totalisent 77,8% des cas en 2021.

NB : Les accidents du travail et maladies professionnelles dont il s'agit ici sont ceux ayant fait l'objet d'enquête par les services de l'inspection du travail.

Accident du travail : L'accident du travail est l'accident survenu à un travailleur par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.

Maladie professionnelle : Maladie contractée par un travailleur à l'occasion de l'exécution de son ou de ses contrats de travail et inscrite dans un tableau de maladies professionnelles établi par un règlement

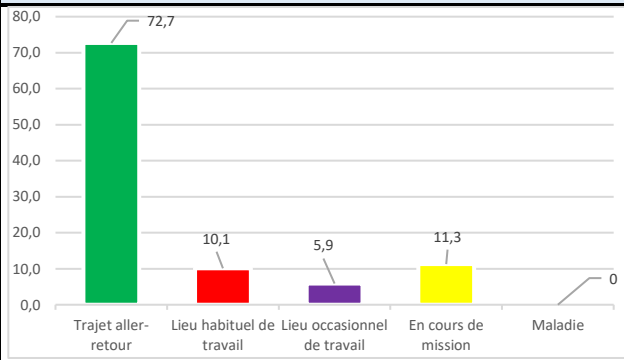
Tableau 33 : Accidents du travail et maladies professionnelles

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA
			2020		2017		
Nombre	% Femme	% sur le trajet	Nombre	%	Nombre	%	
425	30,8	72,7	126	42,1	346	438	40%

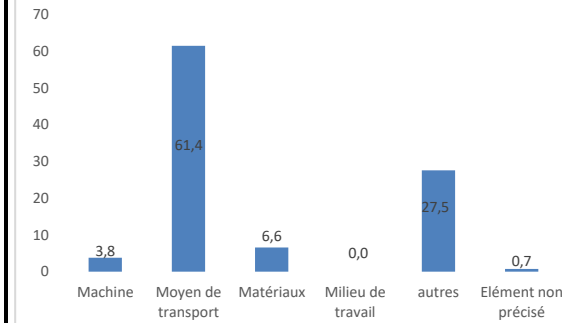
Tableau 34 : Accidents de travail et maladies professionnelles par région en 2021

Région	2021	
	Nombre	En %
Boucle du Mouhoun	11	2,6
Cascades	44	10,4
Centre	256	60,2
Centre-Est	1	0,2
Centre-Nord	6	1,4
Centre-Ouest	18	4,2
Centre-Sud	0	0
Est	10	2,4
Hauts-Bassins	75	17,6
Nord	1	0,2
Plateau Central	1	0,2
Sahel	0	0
Sud-Ouest	2	0,5
Ensemble	425	100

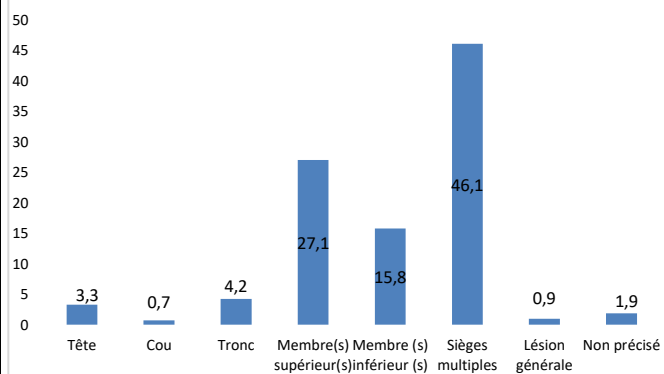
Graphique 65: Accidents de travail et maladies professionnelles selon le lieu en 2021 (en %)



Graphique 66: Accidents de travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel incriminé en 2021 (en %)



Graphique 67: Accidents de travail et maladies professionnelles selon le siège de la lésion ou de l'affection en 2021 (en %)



4.1.2. Risques professionnels déclarés à la CNSS

Points saillants

- ☞ Baisse moyenne de 3,8% par an du nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles de 2017 à 2021 ;
- ☞ Près d'une victime sur cent (1/100) d'accidents du travail et maladies professionnelles décède immédiatement ;
- ☞ Près de la moitié (48,7%) des accidents du travail et maladies professionnelles produits sur les lieux habituels de travail.

Commentaires :

Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles déclarés à la CNSS en 2021 s'élève à 1 334. Il est en baisse de 2,6% par rapport à l'année 2020 et de 14,4% comparé à l'année 2017. Sur la période 2017-2021, ce nombre a connu une baisse moyenne annuelle de 3,8%. Les accidents du travail représentent 98,2% des cas déclarés à la CNSS. Sur les cinq dernières années, les maladies professionnelles représentent moins de 2,0% des risques professionnels déclarés.

Près de la moitié (48,7%) des accidents du travail et maladies professionnelles s'est produite au lieu habituel de travail suivis de ceux survenus sur le trajet avec 37,4%. Concernant l'élément matériel incriminé, 31,3% des accidents du travail et maladies professionnelles déclarés à la CNSS en 2021 sont causés par les engins de transport et de manutention. Quant aux sièges des lésions, les membres supérieurs sont les plus touchés avec 26,9% des cas, viennent ensuite, les membres inférieurs et les sièges multiples avec respectivement 25,9% et 25,0%. Sur les 1 334 cas déclarés en 2021, 11 ont malheureusement entraîné des décès immédiats soit 0,8%.

Risques professionnels : Accident de travail et maladie professionnelle.

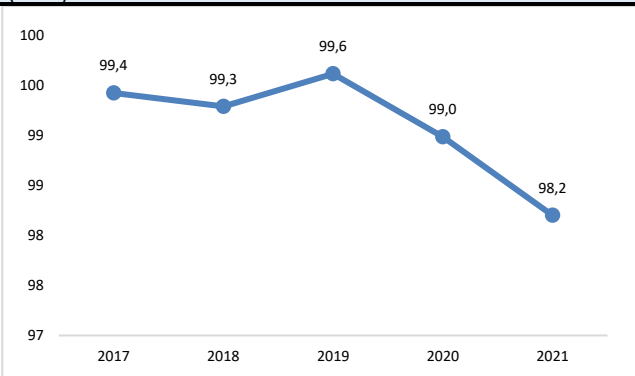
Accidents du travail : Accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail.

Maladies professionnelles : Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail.

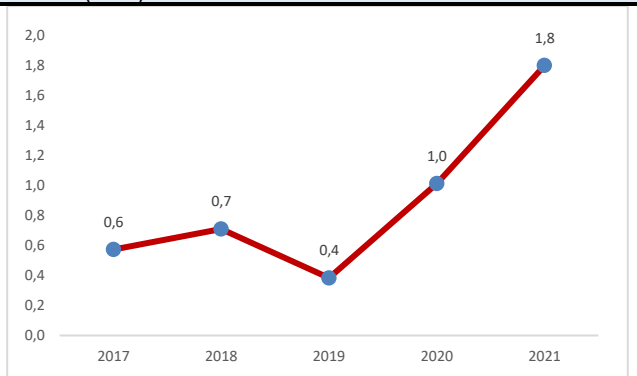
Tableau 35: Nombre des accidents du travail et maladies professionnelles à la CNSS

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA
		2020		2017		
Nombre	Accidents du travail	Nombre	%	Nombre	%	
1 334	98,2	-35	-2,6	-225	-14,4	-3,8

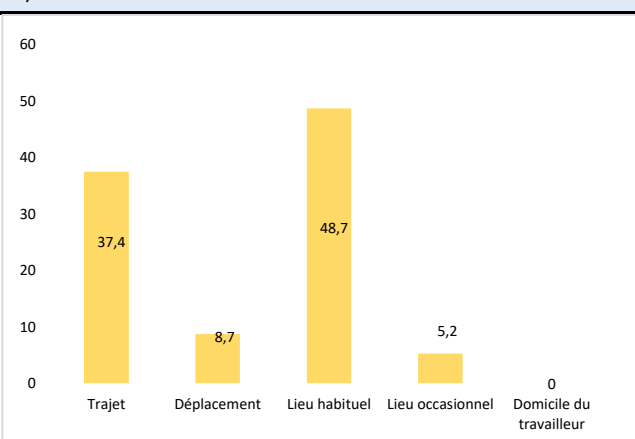
Graphique 68: Evolution des accidents du travail de 2017 à 2021 (en %)



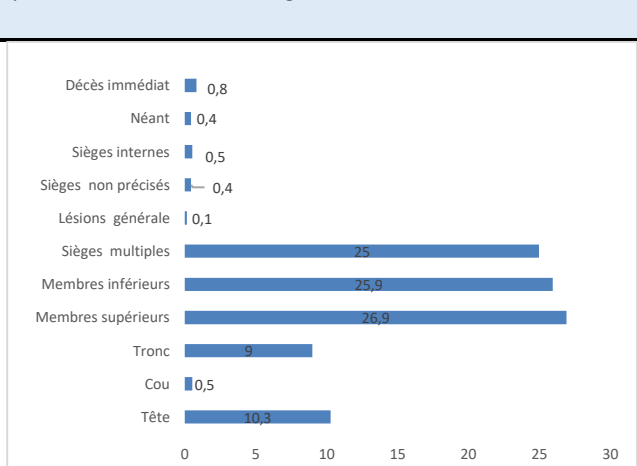
Graphique 69: Evolution des maladies professionnelles de 2017 à 2021 (en %)



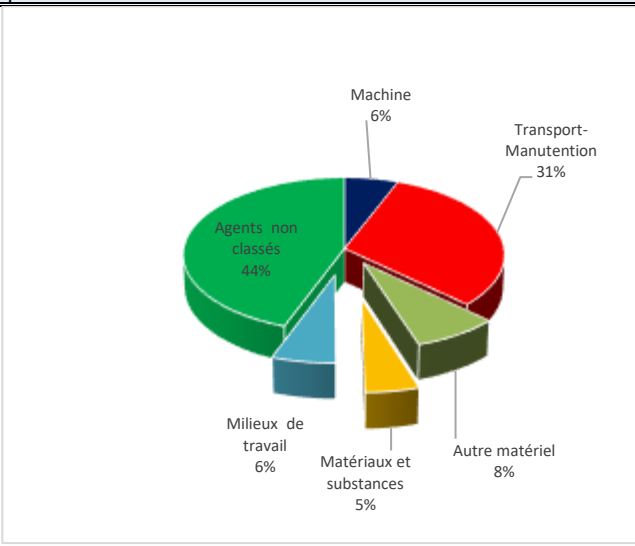
Graphique 70: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon la circonstance de l'accident en 2021 (en %)



Graphique 71: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon le siège des lésions en 2021



Graphique 72: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel en 2021



4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé

4.2.1. Retraites et prestations dans le secteur public

4.2.1.1. Effectifs des retraites enregistrés à la CARFO

Points saillants

- ☞ Environ 77,8% des retraités sont des hommes ;
- ☞ 74,5% des retraités sont des civils ;
- ☞ Plus de la moitié des retraités ont moins de 10 ans de retraite

Commentaires :

Le nombre de retraités enregistré à la CARFO au 31 décembre 2021 est de 27 275 comprenant 77,8% d'hommes et 74,5% de civils. De 2017 à 2021, ce nombre s'est accru en moyenne de 4,7% par an. Il est en hausse de 5,3% par rapport à l'année 2020 et de 20,2% par rapport à 2017. Bien que la proportion des femmes retraitées soit faible (22,2%), elle est en constante croissance, mais n'a toujours pas atteint le quart de celle des hommes.

Le nombre de retraités civils connaît régulièrement une augmentation annuelle moyen de 6,6% au cours des cinq dernières années. Par rapport à 2020, ce nombre a connu une hausse de 7,1% en 2021. Le nombre de retraités militaires a connu une légère baisse de 0,9% en 2020. Toutefois, il a connu une faible croissance moyenne annuelle de 0,1%.

La tranche d'âge 60-64 ans représente plus d'un tiers de l'effectif total des retraités tandis que celle de plus de 80 ans ne représente que 4,1%.

En considérant la durée dans la retraite, il apparait que les retraités ayant une ancienneté inférieure à 10 ans représentent 52,6%, tandis que les plus de 20 ans dans la retraite ne comptent que 18,8%.

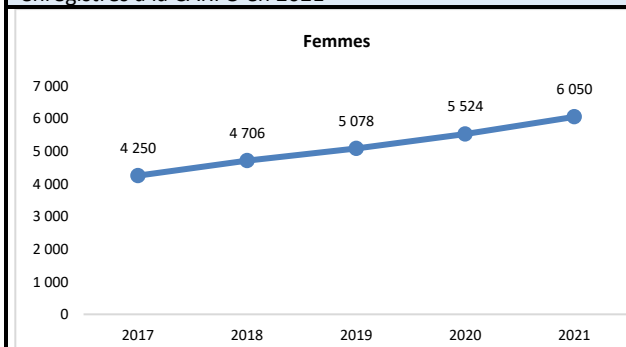
La répartition des retraités par région montre qu'il y a une forte concentration dans la région du Centre suivi des Hauts-Bassins et la Boucle du Mouhoun avec des proportions respectives de 65,8% ; 13,7% ; 4,61%. Le plus faible effectif est enregistré dans la région du Plateau Central avec une proportion de 0,4%. Quant à ceux qui vivent hors du pays, ils ne représentent que 0,03% des retraités.

Retraite : Situation d'un agent après qu'il ait atteint l'âge minimum lui permettant de quitter son activité professionnelle et pour percevoir une pension.

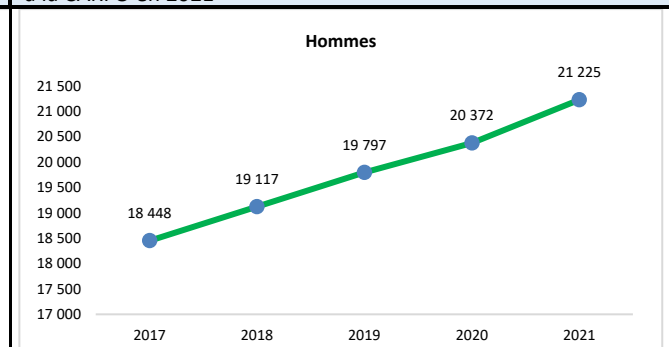
Etranger : Retraité de la fonction publique d'Etat vivant hors du territoire national.

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA
			2020		2017		
Nombre	% Femme	% Civils	Nombre	%	Nombre	%	
27 275	22,2	74,5	1 379	5,3	4 577	20,2	4,7

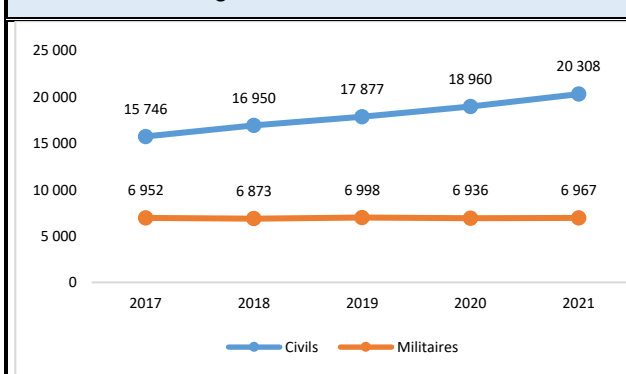
Graphique 73: Evolution du nombre retraitées femmes enregistrés à la CARFO en 2021



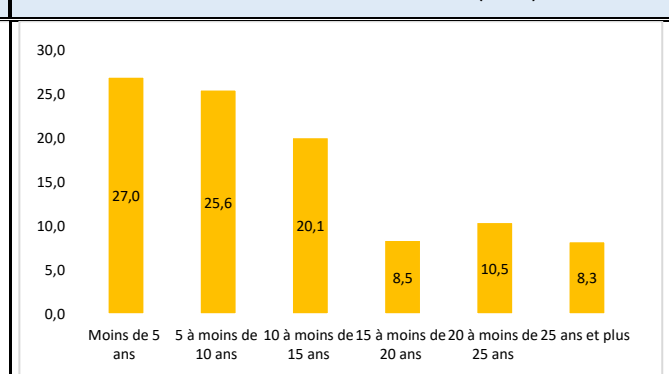
Graphique 74: Evolution du nombre retraités hommes enregistrés à la CARFO en 2021



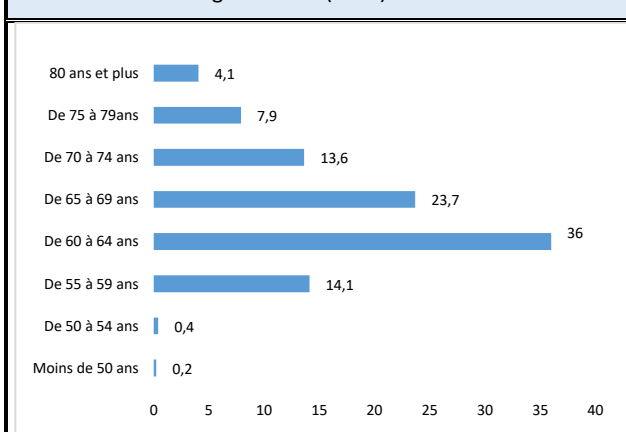
Graphique 75: Evolution du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon le régime en 2021



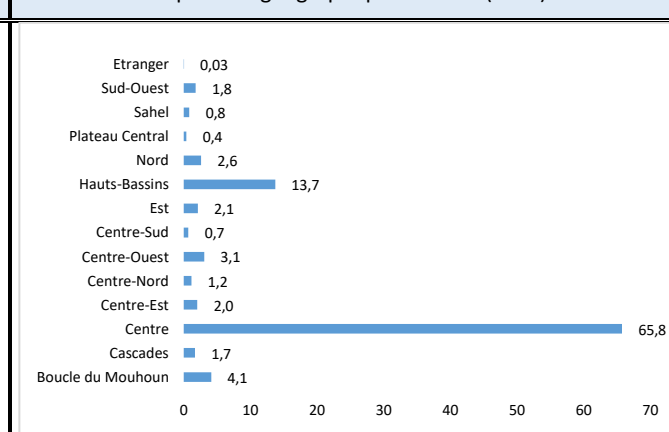
Graphique 76: Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon la durée dans la retraite en 2021 (en %)



Graphique 77: Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon l'âge en 2021 (en %)



Graphique 78: Répartition du nombre de retraités inscrits à la CARFO selon la position géographique en 2021 (en %)



4.2.1.2. EFFECTIFS DES AYANTS-DROIT

Points saillants

- ☞ Hausse moyenne annuelle de 7,8% du nombre d'orphelins entre 2017 et 2021
- ☞ Près de huit ayants droit sur dix sont des veufs/veuves
- ☞ Plus de la moitié des orphelins sont dans la région du Centre

Commentaires :

En 2021, l'effectif des ayants-droits dans le secteur public s'élève à 20 855, constitué de 76,5% de veufs/veuves et 23,5% d'orphelins. Cet effectif observe un accroissement moyen annuel de 7,8% sur la période allant de 2017 à 2021. Comparé à l'année 2020, le nombre d'ayants droits a augmenté de 9,7% et de 34,7% par rapport à l'année 2017.

Le nombre de veufs/veuves est régulièrement en augmentation sur la période 2017-2021 tandis que celui des orphelins est en baisse sur la période 2017-2020 avant de connaître une hausse en 2021. En termes de taux d'accroissement moyen annuel, il est de 2,8% pour les veufs/veuves et de 43,2% pour les orphelins.

La répartition des veufs/veuves par tranche d'âge en 2021 fait ressortir que ceux âgés de 65 à 69 ans sont les plus représentés avec 14,1%, suivie de la tranche d'âge 55-59 ans avec 13,9%. Par contre les moins représentatifs sont ceux de la tranche d'âge 50-54 ans avec 9,2%.

Sur les cinq (05) dernière années, le nombre de veufs/veuves de conjoints civils représente presque le triple de celui des militaires. Leurs effectifs augmentent chaque année avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,9% pour les veufs/veuves de conjoints civils et de 2,6% pour le régime militaire.

Aussi, le nombre d'orphelins de parents civils et militaires représentent respectivement 73,1% et 26,9% de l'effectif total. Ces effectifs connaissent chacun une baisse continue sur la période 2017-2020, puis une hausse en 2021.

La région du Centre et celle des Hauts-Bassins regroupent le plus grand nombre de veufs/veuves en 2021 avec respectivement 48,4% et 16,8%. Ces deux régions enregistrent également les plus grands nombre d'orphelins avec 53,7% pour le Centre et 15,1% pour les Hauts-Bassins.

Ayants-droit : Personne qui, du fait du lien avec un assuré (conjoint, enfant et ascendant.) est couverte par les garanties souscrites par ce dernier.

Veuf/veuve : Conjoint(e) d'un agent public décédé

Orphelin : Descendant mineur d'un agent public décédé

Tableau 37: Nombre d'ayants droit

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA
Nombre	% Veufs/Veuves	% Orphelins	2020		2017		
			Nombre	%	Nombre	%	
20 855	76,5	23,5	1 844	9,7	5 394	34,9	7,8

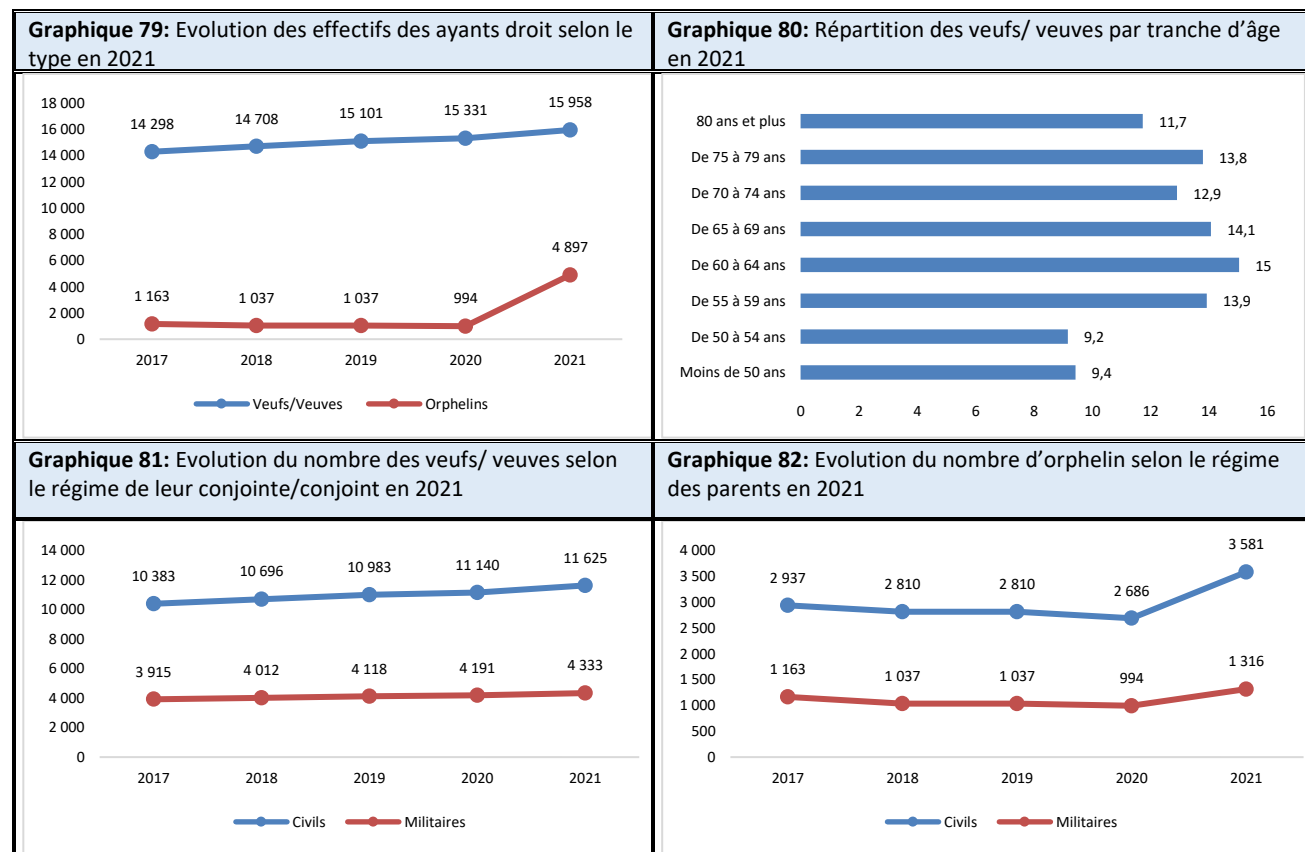


Tableau 38: Répartition des veufs/veuves et des orphelins selon leur position géographique en 2021

Régions	Veufs/veuves		Orphelins	
	Nombre	%	Nombre	%
Boucle du Mouhoun	1 082	6,8	195	4
Cascades	352	2,2	132	2,7
Centre	7 729	48,4	2 629	53,7
Centre-Est	582	3,6	151	3,1
Centre-Nord	335	2,1	107	2,2
Centre-Ouest	745	4,7	314	6,4
Centre-Sud	310	1,9	70	1,4
Est	560	3,5	109	2,2
Hauts-Bassins	2 681	16,8	737	15,1
Nord	674	4,2	180	3,7
Plateau Central	182	1,1	35	0,7
Sahel	126	0,8	80	1,6
Sud-Ouest	580	3,6	158	3,2
Etranger	20	0,1	0	0
Ensemble	15 958	100	4 897	100

4.2.1.3. MONTANT DE LA PENSION DE RETRAITE PAYE

Points saillants

- ☞ 22,0% du montant de la pension de retraite versé aux femmes
- ☞ Une hausse moyenne annuelle de 10,5% du montant de la pension sur la période de 2017 à 2021
- ☞ Plus de deux tiers du montant total de la pension de retraite payée en 2021 aux retraités de la tranche d'âge 60-64 ans

Commentaires :

Au cours de l'année 2021, 39,92 milliards de FCFA ont été versés par la CARFO au titre de la pension de retraite. Ce montant est en hausse de 12,6% comparativement à celui de l'année 2020 et 49,3% par rapport à l'année 2017. Le montant de la pension de retraite est en hausse sur la période 2017-2021 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 10,5%. Cette croissance annuelle moyenne est plus accentuée chez les retraités civils avec un taux de 11,7% contre 6,5% pour les militaires.

En observant la répartition du montant total payé au titre des pensions de retraite selon le sexe, on constate que celui perçu par les femmes représente 22,0%. Quant à la répartition selon le régime, il ressort que le montant perçu par les civils représente 80,4% du montant total versé.

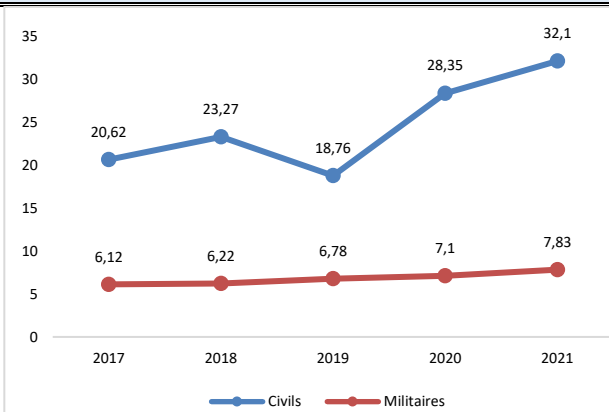
Aussi, les retraités de la tranche d'âge 60-64 ans ont perçu en 2021, 39,1% du montant total de la pension de retraite payé suivie de ceux des tranches d'âge 65-69 ans et 70-74 ans avec respectivement 25,9% et 13,0%.

Pension de retraite : Allocation régulière versée par la CARFO aux agents de l'Etat qui remplissent des conditions précises lorsqu'ils sont admis à la retraite.

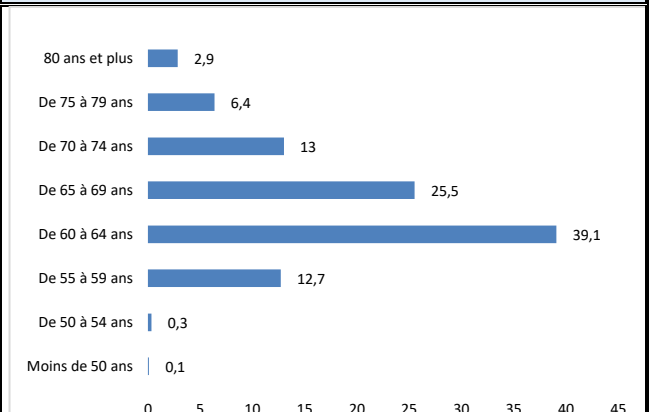
Tableau 39: Montant de la pension de retraite payé (en milliards FCFA)

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA (%)
			2020		2017		
Montant	% Femmes	% Civils	Montant	%	Montant	%	
39,92	22	80,4	4,5	12,6	13,2	49,3	10,5

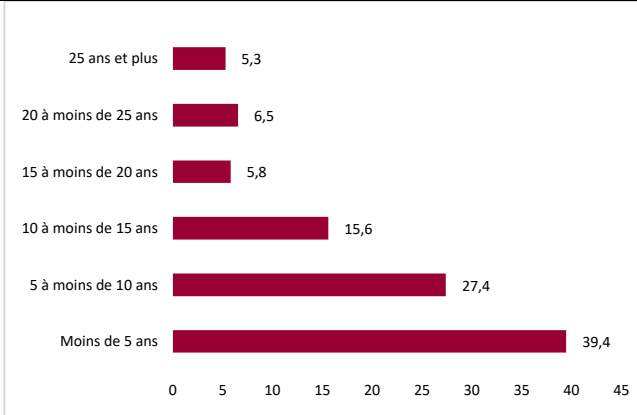
Graphique 83: Evolution de la pension de retraite payé selon le régime (en milliards FCFA) en 2021



Graphique 84: Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2021 selon la tranche d'âge des bénéficiaires (en millions de FCFA)



Graphique 85: Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2021 selon la durée dans la retraite (montants en milliards de FCFA)



4.2.1.4. MONTANT DE LA PENSION DES VEUFS/VEUVES

Points saillants

- ☞ hausse moyenne de 6,4% du montant de la pension des veufs/veuves l'an
- ☞ 3,9% du montant de la pension veufs/veuves payés aux veufs
- ☞ Plus de la moitié du montant de la pension veufs/veuves payée dans la région du Centre

Commentaires :

Le montant total de la pension des veufs/veuves en 2021 versé par la CARFO est de 6,71 milliards de FCFA dont 96,1% au profit des veuves et 77,8% au profit des conjoints/conjointes des civils. Le montant de la pension des veufs/veuves s'est accru au cours de la période 2017-2021 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 6,4%. Il a connu également une hausse de 11,5% comparativement à l'année précédente et 28,3% par rapport à l'année 2017.

La part de la pension versée aux veufs n'a pas franchi la barre de 4,0% au cours des cinq dernières années. Néanmoins, au cours de cette même période la part des veufs a connu une évolution annuelle moyen de 8,2% relativement plus élevé que celle des veuves qui est de 6,4%.

Selon le régime, la pension des veufs/veuves perçue par les conjoints civils a connu une augmentation annuelle moyenne de 6,6% sensiblement plus élevé que celle perçue par les conjoints militaires qui est de 6,2%.

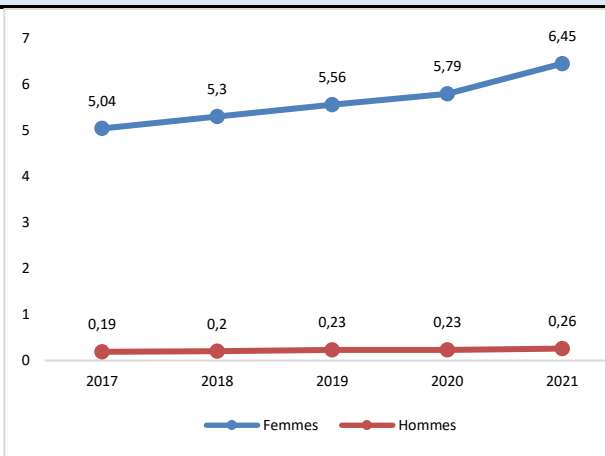
Les veufs/veuves résidants dans la région du Centre perçoivent 56,0% du montant de la pension veufs/veuves. Elle est suivie des Hauts-Bassins avec 16,5% et de la Boucle du Mouhoun avec 5,5%. Ces trois régions absorbent ainsi plus de trois quart soit 78,0%.

Le régime désigne le fait que l'assuré soit civil ou militaire.

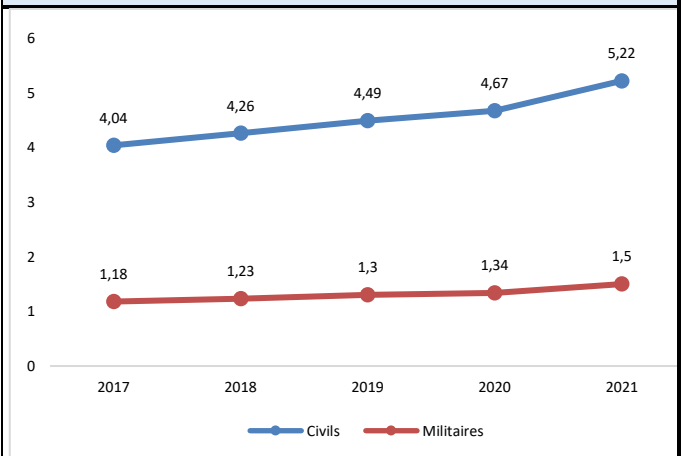
Tableau 40: Montant de la pension des veufs/veuves (en milliards FCFA)

En 2021			Variation de 2021 par rapport à				TAMA
			2020		2017		
Montant	% Femmes	% Civils	Montant	%	Montant	%	
6,71	96,1	77,8	0,69	11,5	1,5	28,3	6,4

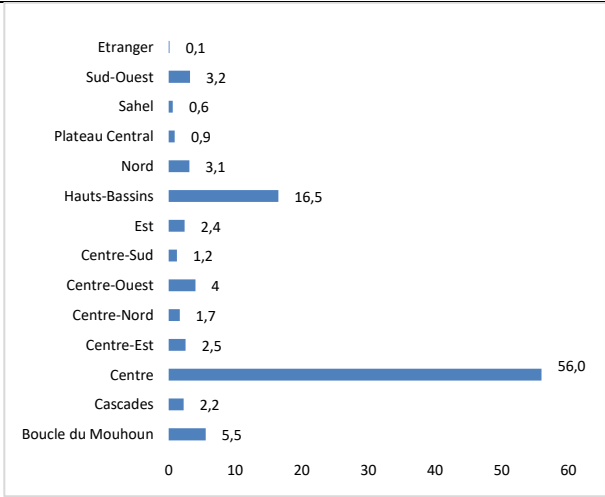
Graphique 86: Evolution de la répartition du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le sexe en 2021 (en milliards FCFA)



Graphique 87: Evolution du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le régime du conjoint/conjointe en 2021(en milliards FCFA)



Graphique 88: Répartition de la pension de veuf/veuve payée selon la position géographique en 2021 (en millions de FCFA)



4.2.2. Retraites et prestations dans le secteur privé

4.2.2.1. Immatriculation des assujettis à la CNSS

Points saillants

- ➡ Plus de trois quart (3/4) des travailleurs immatriculés sont des hommes
- ➡ Hausse continue de 6,7% l'an du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS de 2017 à 2021
- ➡ Un accroissement moyen annuel de 10,2% des d'employeurs affiliés à la CNSS de 2017 à 2021

Commentaires :

Le nombre d'employeurs affiliés à la CNSS est passé de 175 398 en 2020 à 193 019 en 2021 soit une hausse de 10,0%. Par rapport à l'année 2017, le nombre d'employeurs déclaré a augmenté de 47,3% avec un taux d'accroissance moyen annuel de 10,2% au cours des cinq dernières années. Le nombre de travailleurs immatriculés s'élève à 516 230 dont 24,3% de femmes. Cet effectif s'est accru de 6,8% par rapport à 2020 et de 29,9% comparativement à l'année 2017, avec un accroissement moyen annuel de 6,7% sur la période 2017-2021.

Plus de quatre employeurs sur cinq affiliés à la CNSS en 2021 sont du régime général. Cette représentation est observée sur chacune des cinq dernières années avec des proportions oscillant entre 80,0% et 84,0%. Il s'en suit de loin les assurés volontaires dont la part connaît une tendance à la hausse pour atteindre 16,2% en 2021.

Une répartition des travailleurs immatriculés à la CNSS selon le sexe montre que les femmes restent largement minoritaires et n'ont jamais franchi la barre de 25% de l'effectif total sur la période 2017-2021.

Employeur déclaré : Employeur affilié à la CNSS

Travailleurs immatriculés : Travailleurs déclarés à la CNSS

Assuré volontaire : Personne ayant, de sa propre initiative, contracté auprès d'un régime de sécurité sociale, une couverture contre les risques sociaux.

Employeur du Régime Général (E) : Personne physique ou morale utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs moyennant rémunération (Entreprise du secteur formel).

Employeur du Régime Gens de Maison (G.M.) : Personne physique utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs destinés à être déployés dans des emplois domestiques moyennant rémunération.

Employeur déclaré : Employeur affilié à la CNSS

Travailleurs immatriculés : Travailleurs déclarés à la CNSS

Assuré volontaire : Personne ayant, de sa propre initiative, contracté auprès d'un régime de sécurité sociale, une couverture contre les risques sociaux.

Employeur du Régime Général (E) : Personne physique ou morale utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs moyennant rémunération (Entreprise du secteur formel).

Employeur du Régime Gens de Maison (G.M.) : Personne physique utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs destinés à être déployés dans des emplois domestiques moyennant rémunération.

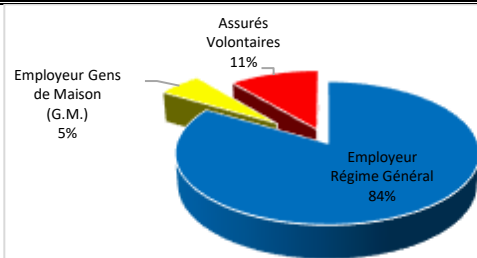
Tableau 41: Nombre d'employeurs déclarés

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA
		2020		2017		
Nombre	% Employeur régime général	Nombre	%	Nombre	%	
193 019	83,6	17 621	10	61 949	47,3	10,2

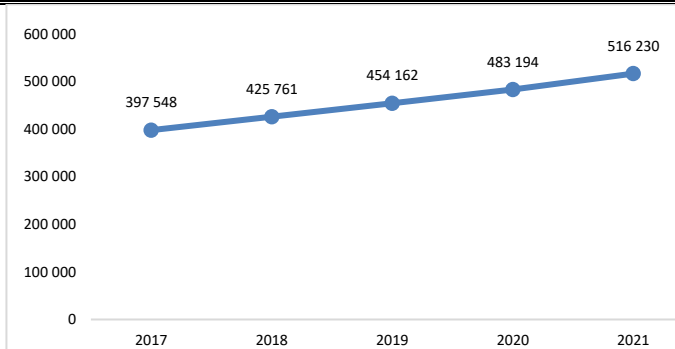
Tableau 42: Nombre des travailleurs immatriculés

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA
		2020		2017		
Nombre	% Femmes	Nombre	%	Nombre	%	
516 230	24,3	33 036	6,8	118 682	29,9	6,7

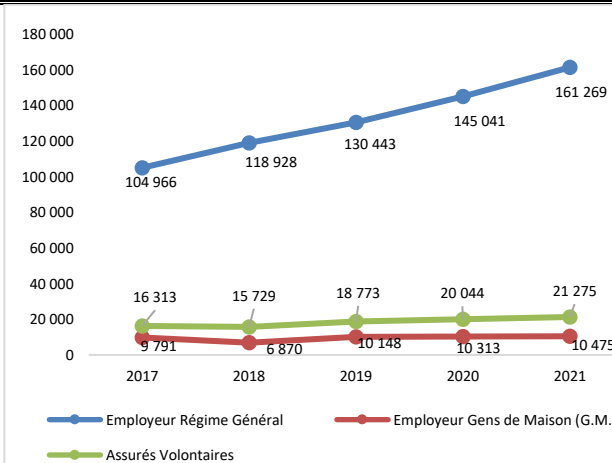
Graphique 89: Répartition annuelle des employeurs par type d'employeur en 2021



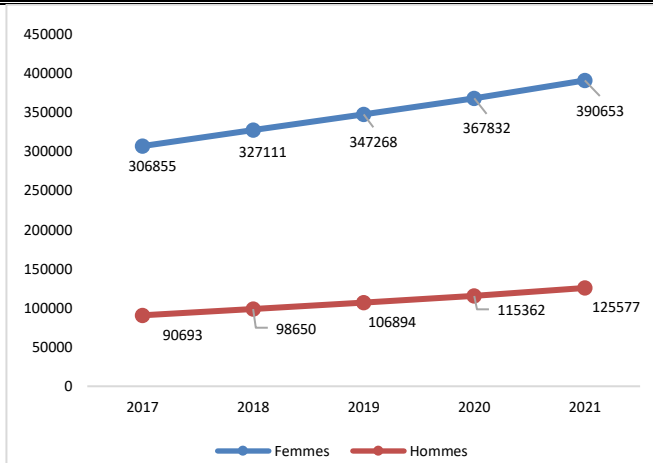
Graphique 90: Evolution des travailleurs immatriculés (concours) de 2017 à 2021



Graphique 91: Evolution du nombre d'employeurs déclarés selon le type d'employeur e régime en 2021



Graphique 92: Evolution du nombre de travailleurs immatriculés selon le sexe en 2021



4.2.2.2. PRESTATIONS SOCIALES DE LA CNSS

Points saillants

- ☞ Une augmentation du nombre de pensionnés de 2,2% en moyenne par an à la CNSS ;
- ☞ 82,3% du montant du total payé au titre de la branche des pensions sont versées aux pensionnés de retraite vieillesse ;
- ☞ Presque un tiers des pensionnés de retraite vieillesse appartiennent à la tranche d'âge 60-64 ans.

Commentaires :

Le nombre de bénéficiaires de pension à la CNSS s'élève à 55 647 en 2021 contre 53 908 en 2020, soit un accroissement de 3,2%. En moyenne, ce nombre s'est accru de 2,2% par an au cours des cinq dernières années. Cet effectif est passé de 48 904 en 2017 à 55 647 en 2021, soit une hausse de 9,2%.

Les pensionnés de retraite vieillesse représentent 47,5% de l'ensemble des pensionnés et bénéficient de 82,3% du montant total de la pension versée en 2021 par la CNSS. Les veufs/veuves et les orphelins représentent respectivement 36,3% et 15,8% des bénéficiaires de la pension.

La répartition des pensionnés de retraite vieillesse selon le groupe d'âge montre que presque un tiers (1/3) de ces pensionnés ont entre 60 et 64 ans. Ceux qui ont plus de 80 ans ne représentent que 7,6% des pensionnés de retraite vieillesse.

En 2021, le montant global de la pension a connu une augmentation de 7,7% par rapport à celui de l'année 2020 et 37,0% comparée à la situation de 2017. Il a connu une hausse continue sur la période 2017-2021, avec un accroissement annuel moyen de 8,2%.

Pension Retraite Vieillesse (P R V) : Pension servie aux assurés ayant atteint l'âge de départ à la retraite, qui cesse toute activité salariée et totalisant au moins 180 mois de cotisations

Pensionné orphelin : Enfant bénéficiant d'un droit à pension ouvert suite au décès d'un de ses parents.

Pensionné veuf/veuve : Conjoint bénéficiaire d'une pension (toutes catégories confondues) du fait des droits acquis de son conjoint décédé.

Autres pensions : Pension d'invalidité + Pension anticipée + Pension d'ascendants

Pension d'Invalidité : Pension servie à l'assuré qui devient invalide avant l'âge de départ à la retraite, ayant été immatriculé depuis cinq ans et totalisant six mois d'assurance au cours des douze derniers mois civils précédant le début de l'incapacité conduisant à l'invalidité

Pension Anticipée : Pension servie à l'assuré de cinquante ans accomplis, atteint d'une usure prématurée de ses facultés physiques ou mentales le rendant inapte à exercer une activité salariée et qui totalise au moins 180 mois d'assurance

Pension ascendant : Pension de survivants servie aux ascendants en ligne directe (père et mère) qui étaient à la charge de l'assuré (e) célibataire sans enfant.

Tableau 43: Nombre de bénéficiaires de pension

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA
Nombre	PRV	2020		2017		
		Nombre	%	Nombre	%	
55 647	47,5	1 734	3,2	4 701	9,2	2,2

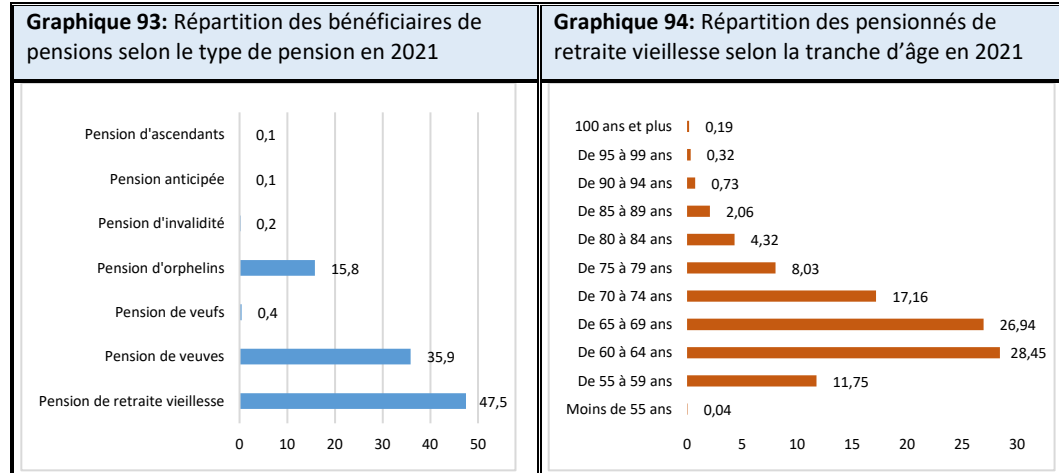


Tableau 44: Montant de la pension (en millions)

En 2021		Variation de 2021 par rapport à				TAMA
Montant	PRV	2020		2017		
		Montant	%	Montant	%	
37 477,66684	82,3	2 689,840618	7,7	10 117,7074	37	8,2

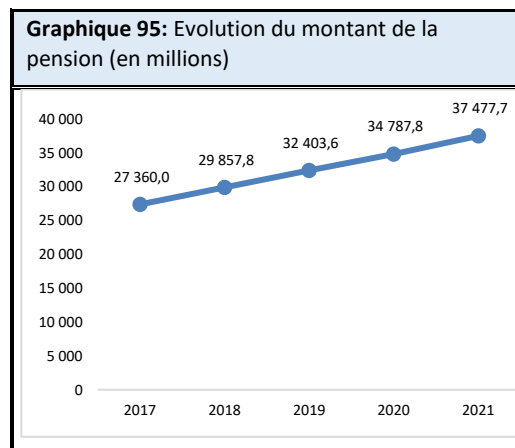


TABLE DES MATIERES

Avant-propos	1
Sommaire	2
Sigles et abréviations.....	3
Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	5
Contexte	8
1. RESSOURCES DU MFPTPS	11
1.1. Personnel.....	11
1.2. Budget	13
2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE	15
2.1. Effectif des agents de la fonction publique d’Etat	15
2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d’Etat	19
2.3. Recrutements	21
2.3.1. Concours directs suivis de formation	21
2.3.2. Concours directs sans formation.....	25
2.3.3. Recrutement sur sélection de dossiers	27
2.3.4. Concours professionnels/examens de reclassements	29
2.3.5. Nombre d’agents intégrés dans la fonction publique d’Etat	31
2.4. Départ à la retraite	33
3. STATISTIQUES DU TRAVAIL.....	35
3.1. Contrôle d’établissements.....	35
3.2. Infractions à la législation du travail.....	37
3.3. Conflits de travail.....	39
3.3.1. Nombre de litiges	39
3.3.2. Conflits individuels et collectifs	41
3.4. Mouvements des travailleurs.....	43
3.5. Contrats de travail	45
3.6. Travail des enfants.....	48
4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE.....	50
4.1. Risques professionnels	50
4.1.1. Risques professionnels soumis à enquête à la DRTPS.....	50
4.1.2. Risques professionnels déclarés à la CNSS.....	53
4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé.....	55
4.2.1. Retraites et prestations dans le secteur public	55
4.2.1.1. Effectifs des retraites enregistrés a la CARFO	55
4.2.1.2. Effectifs des ayants-droit.....	57
4.2.1.3. Montant de la pension de retraite payé	59
4.2.1.4. Montant de la pension des veufs/veuves	61
4.2.2. Retraites et prestations dans le secteur privé.....	63
4.2.2.1. Immatriculation des assujettis a la CNSS	63
4.2.2.2. Prestations sociales de la CNSS	65
Table des matières	67